

## **AVIS DES SOCIETES**

### **ETATS FINANCIERS**

## **SANIMED**

**Siège social** : Route de Gremda Km 10,5 Sfax- Tunisie

La société «**SANIMED**» publie ci-dessous ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2023. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes Mme Chiraz DRIRA (CRG Audit) et M Habib Kallel (KBH Audit & Conseil).

**SANIMED**

ROUTE DE GREMDA KM 10.5 – SFAX

MF: 0620514Y/A/M/000

**Bilan arrêté au 31 décembre 2023**

(Exprimé en dinars)

<b>ACTIFS</b>	<b>NOTES</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
<b>ACTIFS NON COURANTS :</b>			
<b>Actifs Immobilisés</b>			
Immobilisations Incorporelles	<b>IV.1</b>	290 673	290 673
Amortissement des Immobilisations Incorporelles	<b>IV.2</b>	(284 249)	(275 278)
		<b>6 424</b>	<b>15 395</b>
Immobilisations Corporelles	<b>IV.3</b>	160 801 988	140 466 643
Amortissement des Immobilisations Corporelles	<b>IV.4</b>	(52 392 435)	(49 408 309)
		<b>108 409 553</b>	<b>91 058 335</b>
Immobilisations Financières	<b>IV.5</b>	2 214 768	2 274 956
Provisions	<b>IV.6</b>		
		<b>2 214 768</b>	<b>2 274 956</b>
<b>Total des Actifs Immobilisés</b>		<b>110 630 745</b>	<b>93 348 685</b>
Autres Actifs non Courants	<b>IV.7</b>	346 092	513 597
<b>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</b>		<b><u>110 976 838</u></b>	<b><u>93 862 282</u></b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>			
Stocks	<b>IV.8</b>	21 782 084	31 862 487
Provisions	<b>IV.9</b>	(1 180 717)	(1 180 717)
		<b>20 601 367</b>	<b>30 681 770</b>
Clients et Comptes Rattachés	<b>IV.10</b>	30 526 911	28 196 730)
Provisions	<b>IV.11</b>	(2 405 979)	(2 405 979)
		<b>28 120 932</b>	<b>25 790 750</b>
Autres Actifs Courants	<b>IV.12</b>	10 450 381	9 320 060
Placements et Autres actifs financiers	<b>IV.13</b>	4 386 261	2 546 092
Provisions	<b>IV.14</b>	(600 000)	(600 000)
Liquidités et Equivalents de Liquidités	<b>IV.15</b>	2 681 879	2 658 465
<b>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</b>		<b>65 640 820</b>	<b>70 397 137</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>176 617 658</b>	<b>164 259 420</b>

**SANIMED**

ROUTE DE GREMDA KM 10.5 – SFAX

MF: 0620514Y/A/M/000

**Bilan arrêté au 31 décembre 2023****(Exprimé en dinars)**

<b>CAPITAUX PROPRES &amp; PASSIFS</b>	<b>NOTES</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital social	<b>IV.16</b>	16 554 000	16 554 000
Réserves ( y compris réserve spécial de réévaluation libre)	<b>IV.17</b>	22 329 485	8 070 180
Résultats Reportés	<b>IV.18</b>	(26 858 345)	(16 917 318)
Autres Capitaux Propres	<b>IV.19</b>	13 792 946	13 854 718
Réserve spéciale de réévaluation légale	<b>IV.17</b>	2 740 940	0
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT</b>		<b><u>28 559 026</u></b>	<b><u>21 561 581</u></b>
Résultat de l'exercice		(8 687 140)	(9 941 027)
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION</b>		<b><u>19 871 886</u></b>	<b><u>11 620 553</u></b>
<b>PASSIFS</b>			
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>			
Emprunts	<b>IV.20</b>	93 155 759	85 054 579
Provisions pour risques et charges		60 000	60 000
<b>TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS</b>		<b>93 215 759</b>	<b>85 114 579</b>
<b>PASSIFS COURANTS</b>			
Fournisseurs et Comptes Rattachés	<b>IV.21</b>	40 963 732	47 895 596
Autres Passifs Courants	<b>IV.22</b>	4 820 841	2 615 877
Autres Passifs Financiers	<b>IV.23</b>	10 635 405	8 029 586
Concours Bancaires	<b>IV.24</b>	7 110 035	8 983 228
<b>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</b>		<b>63 530 012</b>	<b>67 524 287</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<b>156 745 772</b>	<b>152 638 866</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES &amp; PASSIFS</b>		<b>176 617 658</b>	<b>164 259 420</b>

**SANIMED**

ROUTE DE GREMDA KM 10.5 – SFAX

MF: 0620514Y/A/M/000

**Etat de résultat Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023****(Exprimé en dinars)**

<b>DESIGNATION</b>	<b>NOTES</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
<b>Produits d'exploitation</b>			
Revenus	<b>V.1</b>	40 493 279	58 160 637
Autres produits d'exploitation	<b>V.2</b>	270 772	234 544
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>40 764 050</b>	<b>58 395 182</b>
<b>Charges d'exploitation</b>			
Variation des stocks des produits finis et des en-cours	<b>V.3</b>	3 658 727	3 709 304
Achats d'approvisionnements consommés	<b>V.4</b>	19 738 616	29 383 216
Charges de personnel	<b>V.5</b>	10 784 986	12 209 831
Dotations aux amortissements et aux provisions	<b>V.6</b>	5 201 217	7 164 822
Autres charges d'exploitation	<b>V.7</b>	4 748 882	9 389 467
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>44 132 428</b>	<b>61 856 641</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>(3 368 378)</b>	<b>(3 461 459)</b>
Charges financières nettes	<b>V.8</b>	6 090 941	6 464 277
Produits des placements	<b>V.9</b>	188 841	102 383
Autres gains ordinaires	<b>V.10</b>	694 320	33 706
Autres pertes ordinaires	<b>V.11</b>	44 408	24 581
<b>Résultat des activités ordinaires avant impôt</b>		<b>(8 620 566)</b>	<b>(9 814 228)</b>
Impôt sur les bénéfices	<b>V.12</b>	66 574	126 799
<b>Résultat des activités ordinaires après impôt</b>		<b>(8 687 140)</b>	<b>(9 941 027)</b>
Eléments extraordinaires ( Pertes )		0	0
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>(8 687 140)</b>	<b>(9 941 027)</b>

**SANIMED**

ROUTE DE GREMDA KM 10.5 – SFAX

MF: 0620514Y/A/M/000

**Etat des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2023**

(Exprimé en dinars)

DESIGNATION	NOTES	31/12/2023	31/12/2022
<b><u>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION</u></b>			
<b>RESULTAT NET</b>		<b>(8 687 140)</b>	<b>(9 941 027)</b>
Ajustements pour:			
Amortissements et provisions		5 201 217	7 164 822
Reprise sur provisions			
Variations des:			
Stocks:		10 080 403	5 838 223
Créances:		(1 594 522)	(5 665 004)
Autres actifs:		(1 177 521)	837 349
Fournisseurs et autres dettes:		4 336 217	6 939 002
Quote part subvention d'investissement		(61 772)	(72 544)
Actualisation des placements		7 665	(7 218)
Plus value de cession des immobilisations		0	(28 658)
Moins value de cession des immobilisations		(575 259)	0
Acquisitions des titres de placement	<b>VI.9</b>	(1 800 633)	(725)
Cessions des titres de placement	<b>VI.10</b>	0	528
Blocages de fonds et financements	<b>VI.11</b>	(63 372 898)	(105 364 016)
Déblocages de fonds et financements	<b>VI.12</b>	59 927 438	108 615 719
<b>Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation</b>		<b>2 283 195</b>	<b>8 316 452</b>
<b><u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u></b>			
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles et autres actifs non courants	<b>VI.1</b>	(6 261 125)	(7 123 212)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles	<b>VI.2</b>	818 610	58 000
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations financières	<b>VI.3</b>	(460 540)	(637 588)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	<b>VI.4</b>	520 728	349 150
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement</b>		<b>(5 382 327)</b>	<b>(7 353 651)</b>
<b><u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</u></b>			
Encaissements provenant des emprunts bancaires	<b>VI.5</b>	3 673 000	2 140 654
Encaissements des billets de trésorerie	<b>VI.6</b>	4 000 000	0
Remboursements des emprunts bancaires	<b>VI.7</b>	(1 528 387)	(5 410 449)
Remboursements des emprunts leasing	<b>VI.8</b>	(788 248)	(686 361)
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement</b>		<b>5 356 365</b>	<b>(3 956 156)</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>		<b>2 257 233</b>	<b>(2 993 355)</b>
<b>TRESORERIE AU DEBUT DE L'EXERCICE</b>		<b>(8 706 079)</b>	<b>(5 712 724)</b>
<b>TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE</b>	<b>VI.13</b>	<b>(6 448 847)</b>	<b>(8 706 079)</b>

## **Notes aux états financiers**

Les états financiers de la société SANIMED sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises, prévu par la loi n°96-112 du 31 Décembre 1996. Les principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière ainsi que par les normes comptables tunisiennes ont été respectés lors de l'élaboration des états financiers.

Les présents états financiers relatifs à la période allant du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 totalisant au bilan 176.617.658 dinars et dégagant un résultat négatif de 8.687.140 dinars sont arrêtés par le conseil d'administration de la société.

### **I - Présentation de la société**

La Société «SANIMED» est une société anonyme, de nationalité tunisienne, régie par le droit tunisien. Elle a été créée le 27 avril 1998. Son capital s'élève au 31 décembre 2023 à 16.554.000 DT divisé en 12.400.000 actions de valeur nominale de 1,355 DT chacune. L'objet de la société est la fabrication et la commercialisation des articles sanitaires en céramique.

Son activité s'étend sur le marché tunisien et à l'exportation. L'ensemble de ses unités de production est implanté à Aouebed du gouvernorat de Sfax.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles de droit commun. Elle est agréée par la loi 93-120 du 27 décembre 1993, portant promulgation du code d'incitations aux investissements tel que abrogé par la loi n° 2016-71 du 30 septembre 2016 portant loi de l'investissement.

### **II- les Faits marquants de l'exercice et événements postérieurs à la date de clôture :**

#### **II-1- Les faits marquants de l'exercice**

**1-** Les terrains de la société SANIMED ont fait l'objet d'une réévaluation libre sur la base de l'expertise établie par M. Chedli Maaoui et selon les indices calculés sur la base des indices fixés par le décret Présidentiel n°2022-297 du 28 mars 2022 et ce en application des dispositions du décret-loi n°2021-21 du 28 décembre 2021.

La réévaluation a dégagé ainsi un écart de réévaluation de 17.000.245 dinars et dont 2 740 940 dinars provenant de la réévaluation légale.

**2-** La société SANIMED a procédé à l'émission de deux billets de trésorerie qui ont été souscrits par SOMOCER totalisant un montant de 2.000.000 dinars détaillé comme suit :

- Un billet de trésorerie de 1 200 000 dinars commençant le 28 Avril 2023 et échéant le 26 Août 2023 avec un taux de 10,5% par an renouvelable.

- Un billet de trésorerie de 800 000 dinars commençant le 22 Mai 2023 et échéant le 19 Septembre 2023 avec un taux de 10,5% par an renouvelable.

\* La société SANIMED a procédé à l'émission d'un billet de trésorerie qui a été souscrit par SOTEMAIL pour un montant de 2.000.000 dinars, commençant le 08 mai 2023 et échéant le 05 septembre 2023 avec un taux de 10,5% par an renouvelable.

**3-** La direction générale de la société a décidé en date du 1er Mars 2023 de limiter l'activité de la production au four intermittent, au vu des résultats négatifs de la nouvelle chaîne de production, mise en essaie en janvier 2023 et son impact sur le taux de réussite sortie-fours. Des actions correctrices ont été entreprises et le redémarrage a eu lieu le 01 Novembre 2023.

**4-** La société a procédé à une révision des durées de vie de certaines immobilisations corporelles et ce, en adoptant leurs durées de vie économiques. Les nouvelles durées de vie économiques, appliquées à partir du 1er janvier 2023, sont basées sur des avis techniques fournis par des experts en la matière. La dotation aux amortissements au titre de l'exercice 2023 calculée en application des nouvelles durées de vie économiques est inférieure de 3 089 053 dinars par rapport à la dotation calculée selon les anciennes durées de vie.

## **II-2- Evénements postérieurs**

**II-2-1** La société a obtenu courant l'exercice 2024 des accords de principe des banques UIB, BNA et BIAT pour la consolidation de ses engagements envers ces établissements. Les emprunts consolidés sont présentés compte tenu de ces consolidations et ce conformément à la NCT 14 « Eventualités et événements postérieurs à la date de clôture »

**II-2-2** Le juge d'instruction auprès du pôle judiciaire économique et financier a décidé en date du 12 Avril 2024 le gel des comptes bancaires de la société SANIMED et sa mise sous administration d'un mandataire judiciaire dans le cadre de l'affaire N°37/1703.

Le gel est levé en date du 14 Mai 2024 suite à la désignation par décision du tribunal de première instance Sfax en date du 29 Avril 2024 de Madame Sofia Gharbi mandataire de justice chargée de la gestion de la société jusqu'à la levée de l'administration judiciaire de la société.

## **III- Les principes, règles et méthodes comptables**

Les états financiers de la société sont présentés selon les dispositions du système comptable des entreprises, prévu par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises.

### **III.1- Unité monétaire :**

Les états financiers sont établis en dinar tunisien.

### **III.2- Les immobilisations et amortissements :**

Les immobilisations incorporelles et corporelles (à l'exception des terrains) exploitées par la société figurent aux actifs non courants pour leur coût d'acquisition et sont amorties linéairement conformément aux dispositions de l'article 41 de la loi 2007-70 portant loi des finances de l'année 2008.

Les terrains de la société SANIMED ont fait l'objet en 2023 d'une réévaluation libre sur la base de l'expertise établie par M. Chedli Maaoui et sur la base des indices fixés par le décret Présidentiel n°2022-297 du 28 mars 2022 en application des dispositions du décret-loi n°2021-21 du 28 décembre 2021.

La réévaluation a dégagé un écart de réévaluation libre de 14 259 305 dinars constaté au poste « autres réserves » et un écart de réévaluation légale de 2 740 940 dinars constaté au poste réserve spéciale de réévaluation légale.

Le tableau des immobilisations et des amortissements a été établi sur cette base.

Compte tenu de l'arrêt de la production du 1<sup>er</sup> Mars 2023 au 31 Octobre 2023, les amortissements des installations techniques, du matériel et outillage industriel ont été calculés au taux de 37%.

Les titres de participations sont évalués à la date de clôture à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées. La valeur d'usage est déterminée en tenant en compte plusieurs facteurs tels que la valeur de marché, l'actif net, les résultats, les avantages et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise participante.

La valeur des titres de participations est déterminée séparément pour chaque catégorie de titres de même nature. Une moins-value dégagée sur une catégorie ne peut pas être compensée par une plus-value dégagée sur une autre catégorie.

### **III.3- La comptabilisation des immobilisations acquises en leasing :**

Les contrats de crédit-bail sont examinés pour être qualifiés en contrats de location financement ou de location simple.

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs.

Les immobilisations corporelles acquises en vertu d'un contrat de location financement sont enregistrées au bilan à leur juste valeur ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

Les charges financières sont comptabilisées en charge de l'exercice à moins qu'elles ne soient capitalisées dans le coût d'un actif qualifiant.

En l'absence de certitude raisonnable quant au transfert de propriété, les immobilisations acquises par voie d'un contrat de location financement sont amorties selon la méthode linéaire sur la période la plus courte entre la durée d'utilité et la durée des contrats.

Les frais de location simple sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. A partir de l'exercice 2008, la société a adopté l'approche patrimoniale pour la comptabilisation des immobilisations acquises par voie de Leasing.

### **III.4- La valorisation des stocks:**

Les valeurs d'exploitation sont évaluées comme suit :

- Les matières premières, matières consommables et pièces de rechange sont valorisées au coût d'acquisition selon la méthode du coût moyen pondéré. Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et taxes non récupérables par la société, ainsi que les frais de transport, d'assurances liées au transport, de réception et d'autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés ;
- Les stocks de marchandises sont valorisés au coût d'acquisition selon la méthode du coût moyen pondéré.
- Les produits finis sont valorisés au coût de production de l'année, qui comprend le coût de matière première et la quote-part des frais directs et indirects rattachés à la production ; et
- Les produits semi-finis, sont valorisés au coût engagé jusqu'au stade de fabrication.

Conformément aux dispositions du paragraphe 29 de la NCT 4 relative aux stocks, la méthode choisie par la société pour la comptabilisation des flux d'entrées et de sorties des stocks est la méthode de l'inventaire intermittent.



A la date de clôture, le coût des marchandises, produits finis et produits en cours est comparé à la valeur de marché qui constitue généralement une mesure appropriée de la valeur probable de réalisation des éléments de stocks destinés à être vendus. Toutefois, pour les stocks détenus pour satisfaire des contrats de vente fermes, le prix spécifié dans le contrat est plus approprié.

La valeur de réalisation nette des stocks est déterminée sur la base de l'hypothèse la plus vraisemblable de la valeur probable de réalisation des stocks dans des conditions normales de vente. Il est également tenu compte des données connues après la clôture de l'exercice dans la mesure où ces données confirment les conditions existantes à la clôture de l'exercice.

L'évaluation des matières premières et consommables destinées à être utilisées dans la production à la valeur de réalisation nette est envisagée lorsqu'une baisse des prix des matières premières ou consommables est telle que le coût des produits finis atteint un niveau supérieur à leur valeur de réalisation nette. Le coût de remplacement constitue généralement une mesure appropriée de la valeur de réalisation nette des matières premières et consommables.

L'évaluation des stocks à leur valeur de réalisation nette doit aboutir à la constatation de toute dépréciation et perte éventuelle sur les stocks détenus par l'entreprise en charges de l'exercice au cours duquel la dépréciation ou la perte s'est produite.

### **III.5- Créances clients**

Les créances clients étrangers sont converties en monnaie de comptabilisation à la date de l'opération, selon le taux de change en vigueur à cette date. A la date de clôture, les créances clients étrangers sont évaluées en utilisant le taux de change en vigueur à la date de clôture.

La valeur des créances clients tient compte, à la date de clôture, du risque d'un non recouvrement d'une créance sur un client, déclaré en difficultés financières. Une estimation des risques correspondants pour apprécier l'incidence financière de la survenance éventuelle d'une perte future est constatée en tant que provision pour dépréciations.

### **III.6-Les emprunts**

Les emprunts figurent aux passifs du bilan pour la partie débloquée et non échue sous la rubrique « passifs non courants ».

Pour une meilleure information, les crédits sont présentés sous la forme comparative et au titre du présent exercice pour leur valeur globale (plus et moins d'un an).

Pour des raisons de comparabilité, les échéances à moins d'un an ont été reclassées de la rubrique « Concours bancaires et autres passifs financiers » à la rubrique « emprunts » au niveau des états financiers arrêtés au 31 décembre 2022.

Les échéances en intérêts sont présentées parmi les engagements hors bilan.

### **III.7-La comptabilisation des revenus :**

Les revenus sont constatés dès lors que les conditions suivantes sont remplies : la société a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété, le montant des revenus peut être mesuré de façon fiable, il est probable que des avantages futurs associés à l'opération bénéficieront à la société et les coûts encourus ou à encourir concernant l'opération peuvent être mesurés de façon fiable. Les revenus sont comptabilisés au prix de vente net de remises et réductions commerciales consenties par la société et les taxes collectées pour le compte de l'Etat.

### **III.8- La comptabilisation des opérations en monnaies étrangères :**

Conformément aux dispositions du paragraphe 06 de la NCT 15 relative aux opérations en monnaie étrangère, les actifs, passifs, et charges résultant d'une opération en monnaie étrangère sont convertis en monnaie de comptabilisation à la date de l'opération selon le taux de change en vigueur à cette date. A la date de clôture, les éléments monétaires en monnaies étrangères sont évalués en utilisant le taux de change en vigueur à la date de clôture et la différence de change est inscrite au compte gain ou perte de change.

### **III.9- La politique des provisions :**

L'estimation des éventuelles provisions pour dépréciation des comptes de tiers est effectuée sur la base d'un état détaillé des créances adressé à la Direction Générale qui donne un jugement motivé sur le sort de chaque créance et la nécessité d'une éventuelle provision.

### **IV- Notes sur le bilan**

**31/12/2023** **31/12/2022**

<b>Note IV.1 Immobilisations incorporelles :</b>	<b>290 673</b>	<b>290 673</b>
* Logiciels	289 133	289 133
* Concessions, Marques Et Brevets	1 540	1 540
<b>Note IV.2 Amortissement des immobilisations incorporelles :</b>	<b>(284 249)</b>	<b>(275 278)</b>
* Amortissement Logiciel	(282 709)	(273 738)
* Amortissements Concessions Marques Et Brevets	(1 540)	(1 540)
<b>Note IV-3 Immobilisations corporelles :</b>	<b>160 801 988</b>	<b>140 466 643</b>
* Terrains	25 014 729	8 014 484
* Constructions	19 909 792	19 909 261
* Constructions à Statut Juridique Particulier	0	1 333 835
* Agencements & Aménagements	4 128 592	4 104 516
* Installations Techniques	4 171 520	4 171 520
* Matériel Industriel	57 499 844	56 140 016
* Matériel Industriel à Statut Juridique Particulier	730 279	730 279
* Outillages Industriels	22 598 233	22 505 136
* Matériel de Bureau	1 005 382	994 946
* Matériel de Transport	3 896 594	4 898 643
* Matériel de Transport à Statut Juridique Particulier	2 718 882	3 182 258
* Matériel Informatique	593 252	584 162
* Autres Immobilisations	18 310 685	13 384 915
* Equipements -Climatisation-	166 553	166 553
* Constructions en Cours	8 200	0
* Installation Technique Matériel & Outillage en Cours	49 450	346 120
<b>Note IV.4 Amortissements des immobilisations corporelles :</b>	<b>(52392 435)</b>	<b>(49 408 309)</b>

* Amortissements Matériel de Transport	(2 489 049)	(3 251 793)
* Amortissements Matériel de Transports à Statut Juridique Particulier	(2 471 000)	(2 697 93)
* Amortissements Matériel Industriel à Statut Juridique Particulier	(277 259)	(262 242)
* Amortissements Matériel Informatique	(569 314)	(536 361)
* Amortissements Constructions	(8 655 393)	(7 724 142)
* Amortissements Construction à Statut Juridique Particulier	0	(435 683)
* Amortissements Matériel Industriel	(24 160 116)	(23 129 170)
* Amortissements Installation Technique	(2 258 946)	(2 196 935)
* Amortissements Outillage Industriel	(1 867 116)	(1 740 463)
* Amortissements Agencement & Aménagement	(6 371 819)	(5 578 308)
* Amortissements Equipement - Climatisation	(139 814)	(132 397)
* Amortissements Matériel de Bureau	(592 297)	(508 792)
* Amortissements Autres Immobilisations	(2 540 313)	(1 214 085)

<b>Note IV.5 Immobilisations financières :</b>	<b>2 214 768</b>	<b>2 274 956</b>
* Titres de Participation	1 286 398	1 286 398
* Dépôts et Cautionnements	14 561	12 211
* Avance / Consommation Electricité	206 947	206 947
* Avance / Consommation Gaz	521 892	521 892
* Avance / Consommation SONEDE	2 500	2 500
* Fonds de Garantie BH	17 581	201 890
* Fonds de Garantie STB	43 118	43 118
* Fonds de Garantie TUNIFAC	121 771	0

• Conformément à l'article 5 du contrat pour la fourniture de gaz naturel N°91170 conclu avec la STEG en date du 27 septembre 1999, la société SANIMED s'engage à verser à la STEG une avance sur consommation égale au douzième du montant de la fourniture annuelle. Le montant de cette avance sera complété pendant la durée du contrat en cas d'augmentation de consommation et elle sera remboursée par la STEG à l'expiration de l'abonnement.

• De ce fait, cette avance constitue une caution au nom de la STEG qui doit être présentée au niveau de la rubrique immobilisations financières.

• Conformément à l'article 8 du contrat pour la fourniture de l'énergie électrique en moyenne tension N°91165 conclu avec la STEG en date du 16 juin 1999, la société SANIMED s'engage à verser à la STEG une avance sur consommation égale au douzième du montant de la fourniture annuelle. Le montant de cette avance sera complété pendant la durée du contrat en cas d'augmentation de consommation et elle sera remboursée par la STEG à l'expiration de l'abonnement.

De ce fait, cette avance constitue une caution au nom de la STEG qui doit être présentée au niveau de la rubrique immobilisations financières.

En ce qui concerne l'avance sur consommation de la SONEDE, il s'agit d'une caution sur les compteurs, de ce fait, cette avance constitue une caution au nom de la SONEDE qui doit être présentée au niveau de la rubrique immobilisations financières.

## Tableau détaillé des titres de participation

Désignation	Au 31/12/2022	Acquisition / Libérations	Cessions	Au 31/12/2023	Provisions	VCN au 31/12/2023	% de détention
SOTES	60 550	0	0	60 550	0	60 550	10%
UTIME	10 000	0	0	10 000	0	10 000	0,14%
SOMOSAN	575 000	0	0	575 000	0	575 000	4,67%
SANIMED France	320 908	0	0	320 908	0	320 908	100,00%
SANIMED Italie	319 940	0	0	319 940	0	319 940	100,00%
<b>Total</b>	<b>1 286 398</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 286 398</b>	<b>0</b>	<b>1 286 398</b>	

La société n'a pas constaté une provision sur les titres détenus dans le capital de la société SOMOSAN pour la raison suivante :

Un plan de restructuration a été engagé prévoyant notamment la recapitalisation de la société « SOMOSAN », le rééchelonnement de ses dettes bancaires et la compression de ses charges.

**Note IV.6 Provisions sur immobilisations financières :** **0** **0**

\* Provisions sur Titres de Participation 0 0

**Note IV.7 Autres actifs non courants :** **346 092** **513 597**

\* Charges à Répartir 3 386 652 3 259 886

\* Résorptions Charges à Répartir (3 040 559) (2 746 289)

La résorption des charges à répartir au titre de l'exercice 2023 s'élève à 294 271 dinars.

La résorption des charges à répartir se fait conformément à la méthode linéaire.

Les activités dont lesquelles la société est engagée ainsi que les taux de résorption des charges à répartir se détaillent comme suit :

Désignation	Montant capitalisé en 2023	Montant capitalisé avant 2023	Taux	Résorption 31/12/2023
OPTIMISATION FORMULE EMAIL VC ET GF		13 319	33%	0
ASSISTANCE COULAGE CUVETTES EN UNE SEULE COULE		36 399	33%	0
Foire 2014		368 196	50%	0
Foire FRUNKFURT		105 015	33%	0
Foire 2016		279 961	50%	0
Frais d'introduction en bourse		484 148	50%	0
Foire 2018		1 016 146	33%	0
Foires 2019		199 919	33%	0
Foires 2021		438 333	33%	146 096
Foires 2022		318 450	33%	106 139
Foires 2023	126 766		33%	42 035
<b>Total</b>	<b>126 766</b>	<b>3 259 886</b>		<b>294 271</b>

<b>Note IV.8 Stocks :</b>	<b>21 782 084</b>	<b>31 862 487</b>
* Stock - Matières Premières & Consommables	3 580 529	8 515 934
* Stock - Matières Premières & Consommables Baignoire	525 284	765 912
* Stock – Moules	1 202 593	1 273 391
* Stock - Emballages	553 121	812 479
* Stock - Emballages Baignoire	21 135	22 099
* Stock - Produits En Cours	1 340 364	2 509 565
* Stock - Produits Finis	13 181 867	15 787 065
* Stock - Marchandises	1 075 163	1 829 387
* Stock - Marchandises Baignoires	55 525	58 866
* Stock - Produits Finis Baignoires	168 892	207 648
* Stock - Produits En Cours Baignoires	77 611	80 140
<b>Note IV.9 Provisions sur stocks :</b>	<b>(1 180 717)</b>	<b>(1 180 717)</b>
* Provisions sur Stock - Produits Finis	(1 180 717)	(1 180 717)
<b>Note IV.10 Clients et comptes rattaches :</b>	<b>30 526 911</b>	<b>28 196 730</b>
* Clients Ordinaires	27 903 401	25 535 527
* Clients Effets à Recevoir	201 525	255 223
* Clients Douteux	2 421 986	2 405 979
<b>Note IV.11 Provisions pour dépréciation des clients :</b>	<b>(2 405 979)</b>	<b>(2 405 979)</b>
* Provisions pour Dépréciation des Clients & Comptes Rattachés	(2 405 979)	(2 405 979)
<b>Note IV.12- Autres actifs courants :</b>	<b>10 450 381</b>	<b>9 320 060</b>
* Prêts au Personnel	290 344	228 431
* Fournisseurs Débiteurs	0	551 715
* Etat et Collectivités Publiques (Actifs)	385 048	445 376
* Débiteurs Divers	1 874 441	402 067
* Débiteurs Divers AB CORPORATION	6 923 844	6 743 131
* Débiteurs Divers ABC GROS	15 000	15 000
* Débiteurs Divers SOMOSAN	834 341	784 341
* Débiteurs Divers SOMOCER	99 990	150 000
* Débiteurs Divers ABC	27 372	0
<b>Note IV.13 Placements et autres actifs financiers :</b>	<b>4 386 261</b>	<b>2 546 092</b>
* Titres de Placement INCOMA LYBIE(*) (49640 actions)	1 400 000	1 400 000
* Actions SICAV FIDELITY	15 270	14 278
* STB Finance (Titres STB)	64 515	65 550
* MAXULA BOURSE actions SOMOCER	87 023	94 176
* MAXULA BOURSE placement SICAV	9 145	8 981
* Droit Attribution SOMOCER	1	1
* Billet Trésorerie SOPPEC INVEST	90 000	90 000
* Intérêt Courus Billet Trésorerie SOPPEC INVEST	65 307	58 107
* Intérêt Courus Billet Trésorerie AB CORPORATION	355 000	315 000

* Billet Trésorerie AB CORPORATION	500 000	500 000
* Billet Trésorerie SANIMEUBLE	1 800 000	0

(\*) Ces titres ont fait l'objet d'une promesse de vente en date du 26.01.2023 pour un montant de 800 000 dinars non encore concrétisée par un contrat de vente définitif.

Pour des raisons de comparabilité, les titres ont été reclassés de la rubrique « immobilisations financières » à la rubrique « Placements et autres actifs financiers ».

Conformément aux dispositions du paragraphe 27 de la NCT 7 relative aux placements, les actions détenues par MAC SA, STB FINANCE et MAXULA BOURSE ainsi que les billets de trésorerie au nom de la société SOPPEC INVEST et AB CORPORATION et SOMOCER constituent des placements à court terme du fait que la société n'a pas l'intention de les conserver pendant plus d'un an.

Notons que le fait de les détenir pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause ses classements si l'intention n'a pas changé.

Lors de leurs acquisitions, les placements sont comptabilisés à leur coût conformément aux dispositions du paragraphe 5 de la NCT 7 relative aux placements.

A la date de clôture les placements à court terme sont évalués : à la valeur du marché qui correspond au cours en bourse moyen pondéré du mois de décembre pour les titres cotés en bourse. au coût d'acquisition pour les billets de trésorerie.

Les plus ou moins- value dégagée des placements cotés très liquide sont portés en résultat. Les moins-values des autres placements font l'objet de provisions.

Désignation	Au 31/12/2022	Acquisitions ou souscriptions	Cessions / Remboursement	Reclassement	Actualisation	Au 31/12/2023
* TP INCOMA LYBIE	1 400 000					1 400 000
* SICAV FIDELITY	14 278	633			358	15 270
* STB FINANCE (Titres STB)	65 550				(1 035)	64 515
* MAXULA BOURSE actions SOMOCER	94 176				(7 153)	87 023
* MAXULA BOURSE actions SICAV	8 981				164	9 145
* Billet Trésorerie SOPPEC INVEST	90 000					90 000
*Billet Trésorerie AB CORPORATION	500 000					500 000
*Billet Trésorerie SANIMEUBLE	0	1 800 000				1 800 000
	<b>2 172 985</b>	<b>1 800 633</b>	<b>0)</b>	<b>0</b>	<b>7 665</b>	<b>3 965 954</b>

**\* Actions détenues par « MAC SA »**

	Nombre d'actions	Coût d'acquisition	Valeur de marché	Valeur au 31/12/2023
FIDELITY SICAV	50	104,808	109,856	5 493
FIDELITY SICAV	2	102,764	109,856	220
FIDELITY SICAV	51	104,401	109,856	5 603
FIDELITY SICAV	5	102,682	109,856	549

FIDELITY SICAV	4	95,089	109,856	439
FIDELITY SICAV	3	103,125	109,856	330
FIDELITY SICAV	4	103,272	109,856	439
FIDELITY SICAV	5	103,272	109,856	549
FIDELITY SICAV	5	103,656	109,856	549
FIDELITY SICAV	4	104,002	109,856	439
FIDELITY SICAV	6	105,582	109,856	659
	<b>139</b>			<b>15 270</b>

**\* Actions détenues par « STB  
FINANCE »**

	Nombre d'actions	Coût d'acquisition	Valeur de marché	Valeur au 31/12/2023
STB	17 250	5,8	3,74	64 515
	<b>17 250</b>			<b>64 515</b>

**\* Actions détenues par « MAXULA  
BOURSE »**

	Nombre d'actions	Coût d'acquisition	Valeur de marché	Valeur au 31/12/2023
SOMOCER	119 210	2,025	0,73	87 023
	<b>119 210</b>			<b>87 023</b>

	Nombre d'actions	Coût d'acquisition	Valeur de marché	Valeur au 31/12/2023
SICAV	84	103,227	107,593	9 038
SICAV	3	102,901	107,593	323
SICAV	-5		107,593	-538
SICAV	3	102,965	107,593	323
	<b>85</b>			<b>9 145</b>

Les comptes « Actions SICAV FIDELITY », « STB FINANCE, Titres STB », « MAXULA BOURSE actions « SOMOCER », « MAXULA BOURSE actions SICAV », « billets de trésorerie SOPPEC INVEST », « billets de trésorerie AB CORPORATION », « intérêts courus billets de trésorerie SOPPEC INVEST » et

« intérêts courus billets de trésorerie AB CORPORATION » sont présentés au niveau de la rubrique liquidités et équivalents de liquidités dans la mesure où ils correspondent à des placements à court terme très liquide facilement convertibles en un montant connu de liquidités et dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

<b>Note IV.14 Provisions :</b>	<b>(600 000)</b>	<b>(600 000)</b>
* Provision sur Titres de Placement INCOMA LYBIE	(600 000)	(600 000)

<b>Note IV.15 Liquidités et équivalents de liquidités :</b>	<b>2 681 879</b>	<b>2 658 465</b>
* Banques	544 170	277 070
* Caisse	117 018	79
* Blocage de Fonds (actif)	435 835	60 799
* Chèques en Caisse	326 868	712 794
* Chèques à L'encaissement	897 619	883 445
* Effets à L'Encaissement	202 902	528 500
* Effets à L'Escompte	157 467	195 777

Le compte « blocage de fonds » est présenté au niveau de la rubrique liquidités et équivalents de liquidités car il s'agit d'un chèque versé sans mention de date facilement convertible en liquidité par simple mention de date.

<b>* Total des actifs</b>	<b>176 617 658</b>	<b>164 259 420</b>
	<b><u>31/12/2023</u></b>	<b><u>31/12/2022</u></b>

<b>Note IV.16 Capital social :</b>	<b>16 554 000</b>	<b>16 554 000</b>
* Capital Social	16 554 000	16 554 000

Le capital social de notre société s'élève à 16 554 000 dinars divisé en 12 400 000 actions de valeur nominale 1.355 dinar entièrement libérées.

<b>Note IV.17 Réserves :</b>	<b>25 070 425</b>	<b>8 070 180</b>
* Réserve Légale	1 266 541	1 266 541
* Réserves facultatives	3 904 399	3 904 399
* Réserve spéciale de réévaluation	19 899 485	2 899 240

<b>Note IV.18 Résultats reportés :</b>	<b>(26 858 345)</b>	<b>(16 917 318)</b>
* Résultats Reportés	(26 858 345)	(16 917 318)

<b>Note IV.19 Autres capitaux propres :</b>	<b>13 792 946</b>	<b>13 854 718</b>
* Subventions d'Investissement	407 346	469 118
* Primes d'émission	13 385 600	13 385 600

Ces subventions sont rapportées proportionnellement à ces charges d'amortissements. Les conditions relatives à ces subventions d'investissements sont respectées par la société.

Nature des subventions d'investissements	Date Acquisition	Taux	Valeur Brute	Amort. Antérieurs	VCN au 31/12/2022	Dotations aux amort.	Amort. cumulés	VCN au 31/12/2023
I.T. P	15/01/2013	6.67%	58 685	58 685	58 685	0	58 685	0
2ème Plan de mise à niveau	06/05/2013	6.67%	49 034	49 032	49 032	0	49 032	2



2ème Plan de mise à niveau	01/12/2019	10%	250 592	75 180	75 180	25 059	100 239	150 353
2ème Plan de mise à niveau	21/12/2020	10%	367 130	73 426	73 426	36 713	110 139	256 991
<b>Total</b>			<b>725 441</b>	<b>256 323</b>	<b>469 118</b>	<b>61 772</b>	<b>318 095</b>	<b>407 346</b>

\* Les mouvements des capitaux propres pour l'exercice 2023 se résument dans le tableau suivant :

Désignation	Capital	Prime d'émission	Réserves légales	Résultats reportés	Réserves facultatives	Réserve spéciale de réévaluation	Subvention d'investissement	Subvention d'inv. inscrite au résultat	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2022	16 554 000	13 385 600	1 266 541	(16 917 318)	3 904 399	2 899 240	725 441	(256 323)	(9 941 027)	11 620 553
Affectation de résultat 2022				(9 941 027)					9 941 027	0
Distribution De dividendes									0	0
Augmentation de capital										0
Plus-value sur réévaluation légale						2 740 940				2 740 940
Plus-value sur réévaluation libre						14 259 305				14 259 305
Amortissements subventions								(61 772)		(61 772)
Résultat au 31/12/ 2023									(8 687 140)	(8 687 140)
Solde au 31/12/2023	16 554 000	13 385 600	1 266 541	(26 858 345)	3 904 399	19 899 485	725 441	(318 095)	(8 687 140)	19 871 886

Le restant sur les fonds propres disponibles au 31/12/2013 conformément au paragraphe 7 de l'article 19 de la loi de finances 2013-54 du 30/12/2013 totalisent 304 008 dinars et qui se détaillent comme suit :

Réserves légales	304 008
<b>Total des fonds propres régis par le paragraphe 7 de l'article 19 de la loi de finance 2013-54</b>	<b>304 008</b>

Le résultat par action de la société se présente comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Résultat net	(8 687 140)	(9 941 027)
Nombre moyen pondéré d'actions	12 400 000	12 400 000
<b>Résultat par action</b>	<b>&lt;0,701&gt;</b>	<b>&lt;0,802&gt;</b>

<b>Note IV.20 Emprunts :</b>	<b>93 155 759</b>	<b>85 054 579</b>
* Emprunt - BH	12 183 619	14 750 243
* Emprunt – STB	29 540 367	33 431 869
* Emprunt – BTK	563 839	307 200
* Emprunt – BNA	865 833	1 315 833
* Emprunt – BNA Consolidé	1 018 553	0
* Emprunt – ATB	2 059 161	2 283 796
* Emprunt – UIB	0	4 224 358
* Emprunt – UIB Consolidé	10 166 579	0
* Emprunt –BIAT Consolidé	496 915	0
* Emprunt - ATTIJARI	1 984 106	1 642 458
* Emprunt - ATL Leasing	54 593	335 412
* Emprunt - ZITOUNA IJARA	141 991	271 569
* Emprunt - ATTIJARI Leasing	0	26 396
* Emprunt - AI WIFACK Leasing	0	187 515
* Avance bloquée sur aug capital	4.000.000	
* Articles constatés	2 984 512	0
* Crédits de Financement Stocks	1 480 000	2 271 670
* MCNE STB	264 600	1 715 900
* MCNE UIB	0	2 743 300
* MCNE BH	1 080 900	3 096 400
* MCNE ATTIJARI	200 300	0
* MCNE ATB	2 615 639	1 015 500
* MCNE BT	62 900	64 900
* MCNE BTK	220 327	786 438
* MCNE BNA	0	75 500
* MCNE NAIB	310 614	733 300
* Echéances à Moins d'un an / Dettes à long terme	20 860 411	13 775 021

### Tableau détaillé des emprunts

Emprunts	Solde au 31-12-2022			Mouvements de la période		Solde au 31-12-2023		
	Total début de la période	Echéance à + 1 an	Echéance à - 1 an	Acquisitions/ Ajustements	Règlements échéances	Total fin de la période	Echéances à + 1 an	Echéances à - 1 an
ATB 3 000 MDT (2021)	2 333 333	2 333 333	0		50 000	2 283 333	2 283 333	0
ATB 305 MDT	287 416	287 416	0		6 159	281 258	281 258	0
Attijari 3 343 481 MDT (2021)	2 501 228	2 501 228	0		790 136	1 711 092	1 711 092	0
Attijari 2 323 MDT (2023)			0	2 323 000		2 323 000	2 323 000	
BH 2 500 MDT	1 272 207	1 272 207	0			1 272 207	1 272 207	0
BH 2 500 MDT	256 487	256 487	0			256 487	256 487	0
BH 2 500 MDT	143 511	143 511	0			143 511	143 511	0

BH 2 500 MDT	21 356	21 356	0			21 356	21 356	0
BH 2 500 MDT (2)	2 094 118	2 094 118	0			2 094 118	2 094 118	0
BH 2 500 MDT (2)	254 942	254 942	0			254 942	254 942	0
BH 2 500 MDT (2)	112 411	112 411	0			112 411	112 411	0
BH 2 500 MDT (2)	27 274	27 274	0			27 274	27 274	0
BH 2 500 MDT (3)	2 230 484	2 230 484	0			2 230 484	2 230 484	0
BH 2 500 MDT (3)	211 314	211 314	0			211 314	211 314	0
BH 2 500 MDT (3)	123 176	123 176	0			123 176	123 176	0
BH 2 500 MDT (3)	18 330	18 330	0			18 330	18 330	0
BH 3 800 000	3 800 000	3 800 000	0			3 800 000	3 800 000	0
BH 3 800 000	61 082	61 082	0			61 082	61 082	0
BH 7 000 000	7 000 000	7 000 000	0			7 000 000	7 000 000	0
BH 7 000 000	96 632	96 632	0			96 632	96 632	0
BIAT 1 100 MDT	51 335	51 335	0		51 335	0	0	0
BNA 1 100 MDT	435 417	435 417	0			435 417	435 417	0
BNA 200 MDT	87 500	87 500	0			87 500	87 500	0
BNA 300 MDT	121 875	121 875	0			121 875	121 875	0
BNA 400 MDT	150 000	150 000	0			150 000	150 000	0
BNA 700 MDT	700 000	700 000	0			700 000	700 000	0
BNA 300 MDT	300 000	300 000	0			300 000	300 000	
BNA CMT Consolidé						1 018 553	1 018 553	
BTK 1 500 MDT	20 651	20 651	0		20 651	0	0	0
BTK 120 MDT	120 000	120 000	0		120 000	0	0	0
BTK 2 700 MDT	37 172	37 172	0		37 172	0	0	0
BTK 216 MDT	216 000	216 000	0		216 000	0	0	0
BTK 250 MDT	83 333	83 333	0		83 333	0	0	0
BTK 329 MDT	329 000	329 000	0		98 700	230 300	230 300	0
BTK 183 MDT	183 000	183 000	0		54 900	128 100	128 100	0
BTK 1 350 MDT			0	1 350 000		1 350 000	1 350 000	
STB 35 000 MDT	35 103 000	35 103 000	0			35 103 000	35 103 000	0
STB 3 344 MDT	3 199 400	3 199 400	0			3 199 400	3 199 400	0
STB 977 MDT	844 548	844 548	0			844 548	844 548	0
STB 127 MDT	122 173	122 173	0			122 173	122 173	0
UIB 2 515 MDT	1 879 853	1 879 853	0			0	0	0
UIB 4 979 MDT	4 113 405	4 113 405	0			0	0	0
UIB CMT Consolidé						10 166 579	10 166 579	
BIAT CMT Consolidé						496 915	496 915	
<b>Total emprunts bancaires</b>	<b>70 942 964</b>	<b>70 942 964</b>	<b>0</b>	<b>3 673 000</b>	<b>1 528 386</b>	<b>78 776 367</b>	<b>78 776 367</b>	<b>0</b>
Articles constatés	0	0	202 624			3 511 169	3 511 169	0
Leasing	1 608 707	1 608 707	0		788 248	820 458	820 458	0
<b>Total</b>	<b>72 551 671</b>	<b>72 551 671</b>	<b>202 624</b>	<b>3 673 000</b>	<b>2 316 634</b>	<b>82 920 479</b>	<b>82 920 479</b>	<b>0</b>

## Tableau détaillé des emprunts leasing

Année	Contrat N°	Catégorie	Valeur Brute	Echéance à -d'1 an	Echéance entre 1 et 5 ans	Total des paiements restants au 31/12/2023	Charges d'intérêts à payer	V. actualisée des paiements restants
2021	681 422	Matériel de transport	99 127	0	6 292	6 292	78	6 370
2021	631 862	Matériel et outillage	61 000	0	10 462	10 462	335	10 797
2021	631 922	Matériel et outillage	92 999	0	15 934	15 934	510	16 444
2021	704 523	Matériel et outillage	357 681	0	107 227	107 227	7 477	114 703
2021	704 723	Matériel de transport	161 142	0	31 231	31 231	1 375	32 606
2021	693 282	Matériel et outillage	57 401	0	6 096	6 096	114	6 210
2021	729 963	Matériel et outillage	140 238	0	51 429	51 429	5 269	56 698
2021	736 413	Matériel et outillage	235 000	0	106 912	106 912	11 660	118 573
2019	1 904 456 960	Matériel de transport	117 132	0	5 085	5 085	76	5 162
2021	731 753	Matériel de transport	106 070	0	25 792	25 792	971	26 763
2020	2 025 100 117	Matériel de transport	49 620	0	19 988	19 988	2 351	22 340
2020	2 028 700 030	Matériel de transport	34 491	0	14 513	14 513	1 792	16 305
2020	2 031 500 052	Matériel de transport	39 992	0	17 538	17 538	2 267	19 806
2020	2 032 300 061	Matériel et outillage	45 591	0	19 993	19 993	2 585	22 578
2020	2 032 300 022	Matériel et outillage	45 590	0	19 993	19 993	2 585	22 578
2020	2 024 000 105	Matériel de transport	79 501	0	30 582	30 582	3 420	34 002
2021	2 100 800 055	Matériel de transport	52 141	0	24 688	24 688	3 482	28 169
2021	2 107 500 052	Matériel de transport	48 591	0	24 669	24 669	3 770	28 438
2021	2 108 300 063	Matériel de transport	66 778	0	33 902	33 902	5 181	39 082
2021	2 132 100 011	Matériel de transport	50 454	0	32 157	32 157	6 457	38 614
2021	2 120 400 006	Matériel de transport	49 591	0	28 461	28 461	5 028	33 489
<b>TOTAL</b>				<b>0</b>	<b>632 943</b>	<b>632 943</b>	<b>66 782</b>	<b>699 725</b>

<b>Note IV.21: Fournisseurs et comptes rattachés :</b>	<b>40 963 732</b>	<b>47 895 596</b>
* Fournisseurs	31 190 252	36 437 767
* Fournisseurs Effets à Payer	3 594 676	5 078 238
* Fournisseurs Effets Impayés	6 178 804	6 379 591
<b>Note IV.22 : Autres passifs courants :</b>	<b>4 820 841</b>	<b>2 615 877</b>
* Personnel, Rémunérations Dues	1 662 696	1 997 011
* Actionnaires dividende à payer	82 014	82 014
* Charges à Payer	1 163 880	494 733
* Crédoiteurs divers	1 912 251	42 119
<b>Note IV.23 : Autres Passifs Financiers :</b>	<b>16 305 310</b>	<b>8 029 586</b>
* Crédits de Financement Export	2 135 000	2 876 670
* Articles constatés courants	202 624	202 624
* Intérêts Courus	6 889 285	2 280 757
* Découvert Mobilisé UIB	0	609 407
* Découvert Mobilisé STB	0	291 280
* Découvert Mobilisé ATB	1 142 953	1 299 577
* Découvert Mobilisé BNA	0	229 971
* Blocage de Fonds (passif)	265 542	239 300
<b>Note IV.24 : Concours bancaires :</b>	<b>7 110 035</b>	<b>8 983 228</b>
* Découverts Bancaires	7 110 035	8 983 228
<b>* Total des capitaux propres et passifs</b>	<b>176 617 658</b>	<b>164 259 420</b>
<b>Note V.1 : Revenus :</b>	<b>40 493 279</b>	<b>58 160 637</b>
* Chiffre d'Affaires Local	18 336 807	26 972 419
* Chiffre d'Affaires à L'Exportation	22 156 472	31 188 219
<b>Note V.2 : Autres produits d'exploitation :</b>	<b>270 772</b>	<b>234 544</b>
* Produits des Autres Activités	157 583	443 857
* Subvention d'exploitation	51 416	0
* Quotes-parts des Subvention d'investissement	61 772	72 544
<b>Note V.3 : Variation des stocks des produits finis et des encours</b>	<b>3 658 727</b>	<b>3 709 304</b>
* Variation des Stocks des produits finis et des encours	3 658 727	3 709 304
<b>Note V.4 : Achats d'approvisionnements et MP consommés :</b>	<b>19 738 616</b>	<b>29 383 216</b>
* Achats de Matières Premières	3 897 527	13 953 629
* Achats de Matières Premières Baignoire	38 999	149 913
* Achats Autres Fournitures Consommables	4 042 812	8 936 887
* Variations des Stocks de Matières et Fournitures	6 421 675	(2 141 481)
* Achats de Marchandises	1 262 427	3 422 863
* Achat non Stocké	4 369 748	5 686 660
* Charges Immobilisées MP	(294 573)	0

<b>Note V.5 : Charges de personnel</b>	<b>10 784 986</b>	<b>12 209 831</b>
* Salaires et Autres Charges	9 086 111	10 336 634
* Charges Sociales Légales	1 880 272	1 873 197
* Charges Immobilisées MOD	(181 397)	0
<b>Note V.6 : Dotations aux amortissements et aux provisions</b>	<b>5 201 217</b>	<b>7 164 822</b>
* Dotations aux Amortissements	5 201 217	6 564 822
* Dotations aux Provisions	0	600 000
<b>Note V.7 : Autres charges d'exploitation :</b>	<b>4 748 882</b>	<b>9 389 467</b>
* Locations	428 983	566 232
* Entretiens & Réparations	305 074	632 938
* Assurances	431 029	567 233
* Etudes, Recherches et Divers Services	509 896	1 412 598
* Publicités	241 305	225 075
* Dons	103 050	388 327
* Transports et Déplacements	648 080	2 482 354
* Réceptions	27 686	243 956
* Frais de Communication	113 713	128 164
* Commissions Bancaires	1 086 690	1 521 964
* Jetons de Présence	73 000	88 000
* Impôts et Taxes	243 032	282 840
* Charges Immobilisées	(28 394)	(3 530)
* Achats non Stockés	565 738	853 317
<b>Note V.8 Charges financières nettes :</b>	<b>6 090 941</b>	<b>6 464 277</b>
* Intérêts des Emprunts	1 474 374	1 815 619
* Intérêts d'Escomptes Bancaires	587 074	1 193 097
* Pertes Liées à des Participations	7 665	7 153
* Intérêts sur Financement Devises	254 844	383 286
* Intérêts Financement Export	236 983	306 963
* Intérêts Financement Stock	236 965	242 916
* Intérêts MCNE	628 340	721 145
* Echelles d'Intérêts	1 248 016	978 268
* Intérêts Billet de Trésorerie	267 830	0
* Intérêts Découvert Mobilisé UIB	9 121	10 851
* Intérêts Découvert Mobilisé BTK	0	27 758
* Intérêts Découvert Mobilisé STB	9 186	37 154
* Intérêts Découvert Mobilisé ATB	0	33 842
* Intérêts Découvert Mobilisé BTL	0	5
* Intérêts Découvert Mobilisé Attijari	48 146	62 330
* Intérêts des Obligations Cautionnées	0	1 053
* Intérêts FACTORING	2 184	119 398
* Pertes de Change	1 868 919	1 221 646
* Intérêts de Retard Impayés	822 506	442 693

* Gain de Change	(1 611 211)	(1 137 849)
* Variation TMM	0	(3 051)
<b>Note V.9 Produits des placements :</b>	<b>188 841</b>	<b>102 383</b>
* Produits des billets de trésorerie	186 471	87 200
* Autres Produits	2 369	856
<b>Note V.10 Autres gains ordinaires :</b>	<b>694 320</b>	<b>33 706</b>
* Autres Gains	694 320	33 706
<b>Note V.11 Autres pertes ordinaires :</b>	<b>44 408</b>	<b>24 581</b>
* Autres Pertes Ordinaires	44 408	24 581
<b>Note V.12 Impôts sur les bénéfices :</b>	<b>66 574</b>	<b>126 799</b>
* Impôts sur les bénéfices	66 574	126 799
<b>Note VI.1 Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisation Corp et Incorp. :</b>	<b>(6 261 125)</b>	<b>(7 123 212)</b>
* Logiciels	0	(4 400)
* Constructions	(532)	(5 492)
* Agencements & Aménagements	(24 076)	(83 518)
* Installations Techniques	0	(58 751)
* Matériel Industriel	(1 359 829)	(166 555)
* Outillages Industriels	(93 097)	(625 260)
* Matériel de Bureau	(10 436)	(70 369)
* Matériel de Transport	0	(144 507)
* Matériel de Transport à Statut Juridique Particulier	0	(49 591)
* Matériel Informatique	(9 090)	(25 107)
* Autres Immobilisations	(4 925 770)	(5 360 455)
* Constructions en Cours	(8 200)	24 302
* Installation Technique Matériel & Outillage en Cours	296 670	(235 058)
* Charges à Répartir	(126 766)	(318 450)
<b>Note VI.2 Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles :</b>	<b>818 610</b>	<b>58 000</b>
* Cession de Matériel Industriel	0	58 000
* Cession du Magasin ICEBERG	818 610	0
<b>Note VI.3 Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations Financières :</b>	<b>(460 540)</b>	<b>(637 588)</b>
* Dépôts et Cautionnements	(3 155)	0
* Avance / Consommation Electricité	0	0
* Avance / Consommation Gaz	0	0
* Fonds de Garantie UNIFACTOR	(456 325)	0
* Fonds de Garantie BH	(1 060)	0
* Titres de Participation	0	(637 588)

<b>Note VI.4 Encaissements provenant de la cession d'Immobilisations financières :</b>	<b>520 728</b>	<b>349 150</b>
* Dépôts et Cautionnements	805	5 110
* Fonds de Garantie UNIFACTOR	334 554	210 000
* Fonds de Garantie BH	185 369	134 040
<b>Note VI.5 Encaissements provenant des Emprunts Bancaires :</b>	<b>3 673 000</b>	<b>2 140 654</b>
* Emprunt UIB	2 323 000	0
* Emprunt BTK	1 350 000	0
* Articles constatés	0	2 140 654
<b>Note VI.6 Encaissements des billets de trésorerie :</b>	<b>4 000 000</b>	<b>0</b>
* Encaissements des Billets de Trésorerie	4 000 000	0
<b>Note VI.7 Remboursements des emprunts bancaires :</b>	<b>(1 528 387)</b>	<b>(5 410 449)</b>
* Emprunt - BIAT	(51 335)	
* Emprunt - BH	0	(828 524)
* Emprunt – STB	0	(197 251)
* Emprunt – BTK	(630 757)	(689 641)
* Emprunt ATB	(56 159)	(112 318)
* Emprunt BT	0	(130 000)
* Emprunt BNA	0	(187 500)
* Emprunt UIB	0	(1 496 761)
* Emprunt Attijari	(790 136)	(726 944)
* Articles constatés	0	(2 696 381)
* Intérêts Cokus	0	1 654 871
<b>Note VI.8 Remboursements des emprunts Leasing :</b>	<b>(788 248)</b>	<b>(686 361)</b>
* Emprunt - ATTIJARI Leasing	(53 697)	(46 662)
* Emprunt - ATL Leasing	(328 160)	(47 888)
* Emprunt - AI WIFACK Leasing	(253 675)	(238 693)
* Emprunt - ZITOUNA Ijara	(150 471)	(127 166)
* Emprunt - HANNIBAL LEASE	(2 244)	(8 505)
<b>Note VI.9 Acquisitions des titres de placement :</b>	<b>(1 800 633)</b>	<b>(725)</b>
* MAC Actions FIDELITY	(633)	(416)
* MAXULA Actions SICAV	0	(309)
* Billet de trésorerie SANIMEUBLE	(1 800 000)	0
<b>Note VI.10 Cessions des titres de placement :</b>	<b>0</b>	<b>528</b>
* MAXULA Actions SICAV	0	528
<b>Note VI.11 Blocages de Fonds et Financements :</b>	<b>(63 372 898)</b>	<b>(105 483 793)</b>
* Blocage de Fonds	(8 572 299)	(18 991 271)
* Crédits de Gestion	(54 800 600)	(86 492 521)



<b>Note VI.12 Débloquages de Fonds et Financements :</b>	<b>59 972 438</b>	<b>108 615 719</b>
* Déblocage de Fonds	7 375 582	19 244 707
* Crédits de Gestion	52 551 856	89 371 012
<b>Note VI.13 Trésorerie à la clôture de l'exercice :</b>	<b>(6 448 847)</b>	<b>(8 706 079)</b>
* Banques	(6 565 864)	(8 706 158)
* Caisse	117 018	79

## **VII - Informations Sur Les Parties Liées :**

### **VII.1 Ventes – Clients :**

Les ventes TTC réalisées avec les sociétés du groupe au cours de l'exercice 2023 se détaillent comme suit :

	<b><u>31/12/2023</u></b>	<b><u>31/12/2022</u></b>
* Société SANIMEUBLE	1 172 458	4 302 976
* Société ABC	418 397	401 819
* SANIMED France	3 470 777	1 828 581
* SANIMED Italie	9 222 520	900 336
	<b>14 284 152</b>	<b>7 433 712</b>

### **VII.2 Achats - Fournisseurs :**

Les achats TTC réalisés avec les sociétés du groupe au cours de l'exercice 2023 se détaillent comme suit :

	<b><u>31/12/2023</u></b>	<b><u>31/12/2022</u></b>
* Société SANIMEUBLE	719 790	854 994
* Société ABC	0	276 296
* Société SOMOCER	254 274	521 539
* SMC	296 673	91 921
* SANIMED France	0	593 694
	<b>1 270 737</b>	<b>2 338 444</b>

### **VII.3 Comptes courants et débiteurs créditeurs divers des parties liées :**

La situation des comptes courants des sociétés ayant des liens directs ou par personne interposée avec la société SANIMED se résume au tableau ci-dessous :

<b>Partie liée</b>	<b>Débiteurs &amp; créditeurs divers</b>	
	<b>Débiteurs</b>	<b>Créditeurs</b>
SOPPEC INVEST	155 307	
AB-CORPORATION	7 778 844	
SOMOSAN	834 341	
SOMOCER	99 990	
ABC GROS	15 000	
AGRIMED		1 500 000
SANIMEUBLE	1 800 000	
<b>TOTAL</b>	<b>10 683 482</b>	<b>1 500 000</b>

## VIII - Engagements Hors Bilan

### I. Engagements financiers

Type d'engagements	Valeur totale	Tiers	Dirigeants	Entreprises Liées	Associés	Observation
<b>1- Engagements donnés</b>						
a) Garanties personnelles						
-cautionnement	<b>745 900</b>	745 900				Caution en faveur de la STEG et de la SONEDE
-Aval						Fond de garantie au profit de STB, TUNIFACTOR et B.H
-Autres garanties	<b>182 470</b>	182 470				
b) Garanties réelles - Hypothèques	<b>2 050 000</b>	2 050 000	0	0	0	BIAT: contrat de crédit à L.T :hypothèque en rang utile sur les terrains objet des Réquisitions (R.I) 24167, 24168, 29204
	<b>7 110 000</b>	7 110 000	0	0	0	UIB: contrat de crédit de gestion: hypothèque en rang utile sur les terrains objet des Réquisitions (R.I) 24167, 24168, 29204
	<b>2 500 000</b>	2 500 000	0	0	0	BH: contrat de crédit à L.T: hypothèque en rang utile sur les terrains l'objet des Réquisitions (R.I) 24167, 24168, 29204 , 26255, et en 1 er rang sur le RI 28 530 et les T.F 134304 et 135029.
	<b>7 000 000</b>	7 000 000	0	0	0	BH: contrat de crédit de gestion: hypothèque en rang utile sur les Terrains objet des Réquisitions (R.I) 24167, 24168, 29204, 26255, et en 1 er rang sur le TF 28 530et les T.F 134304,134305 et 135029.
	<b>10 580 000</b>	10 580 000	0	0	0	STB: contrat de crédit de gestion :hypothèque en rang utile sur les terrains objet des Réquisitions : 24167, 24168,24169, 29204, 28530 et de 1 er rang sur le TF 26255 et TF 134304,134305 et 135029
	<b>5 400 000</b>	5 400 000	0	0	0	BTK: contrat de crédits à L.T :hypothèque en rang utile sur les terrains objet des Réquisitions (T.F) 24167, 24168, 29204.
	<b>1 950 000</b>	1 950 000	0	0	0	BTK: contrat de crédit de gestion :hypothèque en rang utile sur les terrains objet des Réquisitions : 24167, 24168, 14169,26255 et 24170.
	<b>1 040 000</b>	1 040 000	0	0	0	BNA: contrat de crédit de gestion :hypothèque en rang utile sur les terrains objet des Réquisitions (RI): 24167, 24168, 24169, 26255 et TF 134304 et 135029

<b>2 000 000</b>	2 000 000	0	0	0	BNA: contrat de crédit à L.T : hypothèque en rang utile sur les terrains objet des titres Réquisitions (RI): 24167, 24168, 29204, et de 1 er rang et en pari passu avec STB et ATB sur le RI : 26255 et de 1 er rang sur les TF 135029 et en rang utile sur le TF 134304
<b>1 910 000</b>	1 910 000	0	0	0	ATB: contrat de crédit de gestion :hypothèque en rang utile sur les terrains objet des RI : 24167, 24168, 24169 et 26255
<b>3 000 000</b>	3 000 000	0	0	0	ATB: contrat de crédit à L.T :hypothèque en rang utile sur les terrains objet des titres réquisitions ( RI): 24167, 24168, 29204 , et de 1 er rang et en pari passu avec STB et BNA sur le RI : 26255 et sur TF 134304
<b>1 300 000</b>	1 300 000	0	0	0	BT: contrat moyen terme :hypothèque en rang utile sur les terrains objet des RI: 24167, 24168, 29204 24170,et 26255 et TF 134304
<b>2 520 000</b>	2 520 000	0	0	0	BT: contrat de crédit de gestion :hypothèque en rang utile sur les terrains objet des RI : 24167, 24168, 29204 et TF 134305
<b>3 000 000</b>	3 000 000	0	0	0	UIB CREDIT MOYEN TERME :hypothèque en rang utile sur les terrains objet des RI : 24167, 24168, 24169
<b>3 000 000</b>	3 000 000	0	0	0	ATTIJARI BANK: contrat de crédit de gestion :hypothéquée en rang utile sur les terrains objet des TF:134305,134304,135029 et des RI:24167,14168,29204 et 26255.
<b>3 500 000</b>	3 500 000	0	0	0	ATTIJARI BANK: contrat de crédit à M.T :hypothèque en rang utile sur les terrains objet des TF:134305,134304,135029 et des RI:24167,14168,29204 et 26255.
<b>2 500 000</b>	2 500 000	0	0	0	BH: contrat de crédit à LT: hypothèque en rang utile des RI 26255,24167,24168,29204,26530,28530 et TF 134305
<b>5 000 000</b>	5 000 000	0	0	0	UIB: contrat de crédit à Lt: hypothèque en rang utile sur les terrains objet des Réquisitions (R.I) 24167, 24168, 29204
<b>2 500 000</b>	2 500 000	0	0	0	BH: contrat de crédit à LT: hypothèque en rang utile des RI 26255,24167,24168,29204, 26530,28530 et TF 134305,135029 et 134304.
<b>35 000 000</b>	35 000 000	0	0	0	STB: contrat de crédit à L.T: hypothèque en rang utile sur les terrains objet des réquisitions (R.I)

					34053,24168,29204,26255,28530,135029 et TF 134304,134305,135029.
	<b>700 000</b>	700 000	0	0	0 BNA: contrat de crédit à LT :hypothèque en rang utile sur TF 135029,134305 et RI 34053,24168,29204,et 26255
- Nantissements	<b>1 100 000</b>	1 100 000	0	0	0 BIAT: contrat de crédit à L.T :nantissement en rang utile sur fonds de commerce
	<b>7 110 000</b>	7 110 000	0	0	0 UIB: contrat de crédits de gestion: nantissement en rang utile sur fonds de commerce
	<b>14 500 000</b>	14 500 000	0	0	0 BH: contrats de crédit à L.T et crédits de gestion: nantissement en rang utile sur fonds de commerce et matériels à acquérir
	<b>7 350 000</b>	7 350 000	0	0	0 BTK: contrats de crédits à L.T et crédits de gestion :nantissement en rang utile sur fonds de commerce et en 1 er rang sur four tunnel à hauteur de 2 700 000
	<b>3 740 000</b>	3 740 000	0	0	0 BNA: contrat de crédit à LT et crédits de gestion :nantissement en rang utile sur fonds de commerce ,en rang utile sur matériel à acquérir à hauteur de 1 075 000 et en pari passu sur matériels à acquérir avec ATB et STB à hauteur de 2 000 000
	<b>4 910 000</b>	4 910 000	0	0	0 ATB: contrat de crédit à LT et crédits de gestion :nantissement en rang utile sur fonds de commerce ,en rang utile sur matériel à acquérir à hauteur de 1 634 000 et en pari passu sur matériels à acquérir avec BNA et STB à hauteur de 3 000 000
	<b>45 580 000</b>	45 580 000	0	0	0 STB: crédit à moyen terme :Nantissement en rang utile sur le fonds de commerce et matériel.
	<b>8 000 000</b>	8 000 000	0	0	0 UIB: crédit à moyen terme :Nantissement en rang utile sur le fonds de commerce et en 1er rang au matériel à acquérir.
	<b>3 820 000</b>	3 820 000	0	0	0 BT: contrat de crédit à LT et crédits de gestion :nantissement en rang utile sur fonds de commerce ,en 1er rang sur matériel à acquérir à hauteur de 1 300 000
	<b>6 500 000</b>	6 500 000	0	0	0 ATTIJARI BANK: contrat de crédit à MT et crédits de gestion :nantissement en rang utile sur fonds de commerce et matériels.
	<b>1 950 000</b>	1 950 000			NAIB BANK: contrat de crédit de gestion hypothèque en 1 er rang sur RI:35793
c) effet escomptés et non échus	<b>2 261 580</b>	<b>2 111 294</b>	0	<b>150 286</b>	0 Les effets escomptés et non échus relatifs aux parties liées concernent les sociétés du groupe
Avance sur créance	<b>1 178 568</b>	<b>1 174 363</b>		<b>4 206</b>	

d) créances à l'exportation mobilisées	0					
e) Abandon de créances	0					
<b>Total</b>	<b>212 488 518</b>	<b>212 334 026</b>	<b>0</b>	<b>154 492</b>	<b>0</b>	
<b>2- Engagements reçus</b>						
a) Garanties personnelles						
-cautionnement	0					
-Aval	0					
-Autres garanties	0					
b) Garanties réelles						
- Hypothèques	0					
- nantissements	1 100 000			1 100 000		Nantissement de 550 000 actions détenues par la société AB corporation dans la capital de la société SOMOCER
c) effet escomptés et non échus	0					
d) créances à l'exportation mobilisées	0					
e) Abandon de créances	0					
<b>Total</b>	<b>1 100 000</b>			<b>1 100 000</b>		
<b>3- Engagements réciproque</b>						
* emprunt obtenu non encore encaissé	0					
* Crédit consenti non encore versé	0					
*opération de portage	0					
*crédit documentaire	0					
*commande d'immobilisation	0					
*commande de longue durée	0					
*contact avec le personnel	0					
<b>Total</b>	<b>0</b>					

**II. Dettes garanties par des sûretés**

Postes concernés	Montant garanti	Valeur comptable des biens donnés	
		en garantie	Provision
* Emprunt obligatoire	0	0	0
* Emprunt d'investissement	71 450 000	110 654 882	0
* Emprunt courant de gestion	32 110 000		0
* autres (Compte Courant +billet de trésorerie)		0	0

#### VIII.4 Intérêts sur contrats Leasing non encore échus

Organisme Financier	Contrat n°	Montant	Intérêts non courus
ATL	646112	58 070	0
ATL	650772	60 070	0
TIJARI	594122	50 149	0
HANNIBAL	489561	35 239	0
ATL	681422	99 127	78
TIJARI	631862	61 000	335
TIJARI	631922	92 999	510
ATL	704523	357 681	7 477
ATL	704723	161 142	1 375
ATL	693282	57 401	114
IJARA	1831000009	61 001	0
ATL	724912	61 001	0
ATL	729963	140 238	5 269
ATL	736413	235 000	11 660
ATL	736982	24 001	0
IJARA	1904456960	117 132	76
ATL	731753	106 070	971
IJARA	2025100117	49 620	2 351
IJARA	2028700030	34 491	1 792
IJARA	2031500052	39 992	2 267
IJARA	2032300061	45 591	2 585
IJARA	2032300022	45 590	2 585
IJARA	2024000105	79 501	3 420
IJARA	2100800055	52 141	3 482
IJARA	2107500052	48 591	3 770
IJARA	2108300063	66 778	5 181
IJARA	2132100011	50 454	6 457
IJARA	2120400006	49 591	5 028
Total			66 782

#### VIII.5 Intérêts sur crédit bancaires non encore échus

Organisme Financier	Montant	Intérêts non courus
BH	2 500 000	50 115
BH	2 500 000	17 970
BH	2 500 000	8 408
BH	2 500 000	0
BNA	1 100 000	113 424
BNA	400 000	39 483
BNA	300 000	32 441
BNA	200 000	23 634

BTK	1 500 000	0
BTK	2 700 000	0
ATB	3 000 000	1 552 086
UIB	3 000 000	14 653
B H	2 500 000	368 008
B H	2 500 000	17 862
B H	2 500 000	6 586
B H	2 500 000	786
UIB	5 000 000	229 073
BH	2 500 000	622 234
BH	2 500 000	14 805
BH	2 500 000	7 217
BH	2 500 000	0
BTK	250 000	0
BTK	216 000	0
BTK	120 000	0
BTK	1 350 000	151 312
BNA	700 000	95 151
STB	35 103 000	1 399 379
STB	977 547	321 509
BTK	329 000	5 373
BTK	183 000	2 989
ATJ	3 343 481	134 905
ATJ	2 323 000	250 311
BH	3 800 000	708 265
BH	3 800 000	1 865
BH	7 000 000	3 069 423
BH	7 000 000	0
BNA	300 000	57 912
ATB	305 893	153 509
STB	3 344 827	1 210 110
STB	127 447	49 414
<b>Total</b>	<b>117 773 196</b>	<b>10 730 211</b>

#### **IX. Tableau de Passage des charges par nature aux charges par destination:**

La classification des produits et des charges de l'exercice 2023 se fait conformément à la méthode autorisée.

Au cas où l'entreprise utilise cette méthode, elle est encouragée à publier dans ses notes une répartition de ses charges par destination et ce conformément au paragraphe 52 de la Norme Comptable Générale.

Le tableau de passage des charges par nature aux charges par destination se résume comme suit:



Charges par nature	Montant	Charges par destination			
		Coût des ventes	Frais d'administration	Frais de distribution	Autres Charges
<b>Coefficient</b>		<b>79%</b>	<b>17%</b>	<b>1%</b>	<b>3%</b>
Achats Consommés	19 738 616	15 593 506	3 355 565	197 386	592 158
Autres Charges d'Exploitation	4 748 882	3 751 617	807 310	47 489	142 466
Frais de Personnel	10 784 986	8 520 139	1 833 448	107 850	323 550
Impôts et Taxes	66 574	52 594	11 318	666	1 997
Dotations Aux Amort. Et Provisions nettes des reprises	5 201 217	4 108 962	884 207	52 179	156 537
Charges Financières	6 090 941	4 811 844	1 035 460	60 909	182 728
<b>TOTAL</b>	<b>46 631 216</b>	<b>36 838 661</b>	<b>7 927 307</b>	<b>466 312</b>	<b>1 398 936</b>

## X- Les Immobilisations acquises en Leasing :

Contrat IJARA 2120400006:

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2024	10 294	3 101	13 395
2025	11 715	1 680	13 395
2026	6 452	247	6 699
<b>Total</b>	<b>28 461</b>	<b>5 028</b>	<b>33 489</b>

Contrat N° 681422 PASSAT:

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2024	6 292	78	6 370
<b>Total</b>	<b>6 292</b>	<b>78</b>	<b>6 370</b>

Contrat N° 631862 CHARIOT ELEVATEUR:

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2024	10 462	335	10 797
<b>Total</b>	<b>10 462</b>	<b>335</b>	<b>10 797</b>

Contrat N° 693282 UNITE D'OSMOSE:

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2024	6 096	114	6 210
<b>Total</b>	<b>6 096</b>	<b>114</b>	<b>6 210</b>

Contrat N° 704523 COMPRESSEUR SECHEUR:

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2024	107 227	7 477	114 703
<b>Total</b>	<b>107 227</b>	<b>7 477</b>	<b>114 703</b>

Contrat N° 704723 AUDI A5:

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2024	31 231	1 375	32 606
<b>Total</b>	<b>31 231</b>	<b>1 375</b>	<b>32 606</b>

Contrat N° 631922 COMPRESSEUR AIR ELECTRIQUE:

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2024	15 934	510	16 444
<b>Total</b>	<b>15 934</b>	<b>510</b>	<b>16 444</b>

Contrat N°729963 FOURNITURE ET POSE DE TRANSFO:

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2024	35 160	4 862	40 022
2025	16 269	407	16 676
<b>Total</b>	<b>51 429</b>	<b>5 269</b>	<b>56 698</b>

Contrat N°736413 GROUPE ELECTROGENE:

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2024	68 588	10 460	79 048
2025	38 324	1 200	39 524
<b>Total</b>	<b>106 912</b>	<b>11 660</b>	<b>118 573</b>

Contrat N°1904456960 KIA SPORTAGE:

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2024	5 085	76	5 162
<b>Total</b>	<b>5 085</b>	<b>76</b>	<b>5 162</b>

Contrat N°731753 JUMPER:

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2024	25 792	971	26 763
<b>Total</b>	<b>25 792</b>	<b>971</b>	<b>26 763</b>

Contrat N°2025100117 DFM S50:

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2024	11 472	1 931	13 403
2025	8 517	420	8 937
<b>Total</b>	<b>19 988</b>	<b>2 351</b>	<b>22 340</b>

Contrat N°2028700030 DOBLO:

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2024	7 889	1 428	9 316
2025	6 625	364	6 989
<b>Total</b>	<b>14 513</b>	<b>1 792</b>	<b>16 305</b>

Contrat N°2031500052 i20:

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2024	9 049	1 753	10 802
2025	8 489	514	9 004
<b>Total</b>	<b>17 538</b>	<b>2 267</b>	<b>19 806</b>

Contrat N° 2032300061 Chariot élévateur :

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2024	10 315	1 999	12 314
2025	9 678	586	10 264
<b>Total</b>	<b>19 993</b>	<b>2 585</b>	<b>22 578</b>

Contrat N° 2032300022 Chariot élévateur :

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2024	10 315	1 999	12 314
2025	9 678	586	10 264
<b>Total</b>	<b>19 993</b>	<b>2 585</b>	<b>22 578</b>

Contrat N° 2024000105 Hunday H350 :

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2024	18 579	2 894	21 474
2025	12 002	526	12 528
<b>Total</b>	<b>30 582</b>	<b>3 420</b>	<b>34 002</b>

Contrat N° 20100800055 Honda:

Année	Principal	Intérêt	Mensualité
2024	11 546	2 538	14 084
2025	13 141	944	14 084
<b>Total</b>	<b>24 687</b>	<b>3 482</b>	<b>28 168</b>

Contrat N° 2108300063 camion Dong Feng:

<b>Année</b>	<b>Principal</b>	<b>Intérêt</b>	<b>Mensualité</b>
2024	14 472	3 565	18 037
2025	16 470	1 567	18 037
2026	2 959	48	3 007
<b>Total</b>	<b>33 901</b>	<b>5 181</b>	<b>39 081</b>

Contrat N° 2107500052 chariot :

<b>Année</b>	<b>Principal</b>	<b>Intérêt</b>	<b>Mensualité</b>
2024	10 530	2 594	13 125
2025	11 984	1 141	13 125
2026	2 153	35	2 188
<b>Total</b>	<b>24 668</b>	<b>3 770</b>	<b>28 437</b>

Contrat N° 2132100011 i 20 :

<b>Année</b>	<b>Principal</b>	<b>Intérêt</b>	<b>Mensualité</b>
2024	10 031	3 597	13 628
2025	11 416	2 212	13 628
2026	10 710	649	11 358
<b>Total</b>	<b>32 157</b>	<b>6 457</b>	<b>38 614</b>

# TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS AU 31/12/2023

<i>Désignations</i>	Valeur comptable brute					Amortissements				<u>Valeur comptable nette 31-12- 2023</u>
	<u>31/12/2022</u>	<u>Acquisition et réévaluation 2023</u>	<u>Reclassements 2023</u>	<u>Cession 2023</u>	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>	<u>Dotation 2023</u>	<u>Reclassements/Ce ssions 2023</u>	<u>31/12/2023</u>	
<b><i>Immobilisations incorporelles</i></b>	<b><u>290 673</u></b>	<b><u>0</u></b>	<b><u>0</u></b>	<b><u>0</u></b>	<b><u>290 673</u></b>	<b><u>275 278</u></b>	<b><u>8 971</u></b>	<b><u>0</u></b>	<b><u>284 249</u></b>	<b><u>6 424</u></b>
Logiciels	289 133	0	0	0	289 133	273 738	8 971	0	282 709	6 424
Marques et brevets	1 540	0	0	0	1 540	1 540	0	0	1 540	0
<b><i>Immobilisations corporelles</i></b>	<b><u>140 120 523</u></b>	<b><u>17 728 636</u></b>	<b><u>5 694 438</u></b>	<b><u>2 799 260</u></b>	<b><u>160 744 338</u></b>	<b><u>49 408 309</u></b>	<b><u>4 897 976</u></b>	<b><u>1 913 850</u></b>	<b><u>52 392 435</u></b>	<b><u>108 351 903</u></b>
Terrains	8 014 484	17 000 245	0	0	25 014 729	0	0	0	0	25 014 729
Constructions	19 909 261	0	532	0	19 909 792	7 724 142	931 251	0	8 655 393	11 254 400
Constructions à statut juridique particulier	1 333 835	0	0	1 333 835	0	435 683	50 019	485 720	0	0
Agencements et aménagements	4 104 516	0	24 076	0	4 128 592	1 736 861	213 932	0	1 950 793	2 177 799
Installations techniques	4 171 520	0	0	0	4 171 520	2 196 935	62 011	0	2 258 946	1 912 575
Matériel industriel	56 140 016	556 120	803 708	0	57 499 844	23 129 170	1 030 946	0	24 160 116	33 339 729
Matériels industriels à statut juridique particulier	730 279	0	0	0	730 279	262 242	15 017	0	277 259	453 019
Outillage industriels	22 505 136	93 097	0	0	22 598 233	5 581 910	706 232	0	6 288 142	16 310 091
Matériel de bureaux	994 946	10 436	0	0	1 005 382	508 792	83 505	0	592 297	413 085
Matériel de transport	4 898 643	0	0	1 002 049	3 896 594	3 251 793	231 751	994 494	2 489 049	1 407 545
Matériel de transport à SJP	3 182 258	0	0	463 376	2 718 882	2 697 939	206 716	433 654	2 471 000	247 882
Matériel informatiques	584 162	9 090	0	0	593 252	536 361	32 954	0	569 314	23 938
Autres immobilisations	13 384 915	59 648	4 866 122	0	18 310 685	1 214 085	1 326 228	0	2 540 313	15 770 372
Equipements de climatisation	166 553	0	0	0	166 553	132 397	7 416	0	139 814	26 739
<b><i>Immobilisation en cours</i></b>	<b><u>346 120</u></b>	<b><u>5 405 968</u></b>	<b><u>-5 694 438</u></b>	<b><u>0</u></b>	<b><u>57 650</u></b>	<b><u>0</u></b>	<b><u>0</u></b>	<b><u>0</u></b>	<b><u>0</u></b>	<b><u>57 650</u></b>
<b><i>Charges à répartir</i></b>	<b><u>3 259 886</u></b>	<b><u>126 766</u></b>	<b><u>0</u></b>	<b><u>0</u></b>	<b><u>3 386 652</u></b>	<b><u>2 746 289</u></b>	<b><u>294 271</u></b>	<b><u>0</u></b>	<b><u>3 040 559</u></b>	<b><u>346 092</u></b>
<b>Total</b>	<b><u>144 017 202</u></b>	<b><u>23 261 370</u></b>	<b><u>0</u></b>	<b><u>2 799 260</u></b>	<b><u>164 479 313</u></b>	<b><u>52 429 876</u></b>	<b><u>5201 217</u></b>	<b><u>1 913 850</u></b>	<b><u>55 717 243</u></b>	<b><u>108 762 070</u></b>

Schéma des soldes intermédiaires de gestion  
(exprimé en dinars)

(exprimé en dinars)	31/12/2023	31/12/2022	CHARGES	31/12/2023	31/12/2022	SOLDE	31/12/2023	31/12/2022
Revenus et autres produits d'exploitation	40 493 279	58 160 637	Déstockage de production	3 658 727	3 709 304			
Production immobilisée	0	0						
<b>Total</b>	<b>40 493 279</b>	<b>58 160 637</b>				Production	36 834 551	54 451 334
Production	36 834 551	54 451 334	Achats consommés	19 738 616	29 383 216	Marge sur coût matière	17 095 936	25 068 118
Marge sur coût matière	17 095 936	25 068 118	Autres charges externes	4 461 762	9 307 129			
Autres produits d'exploitation	808 999	223 772						
<b>Total</b>	<b>17 904 935</b>	<b>25 291 890</b>	<b>Total</b>	<b>4 461 762</b>	<b>9 307 129</b>	<b>Valeur Ajoutée Brute</b>	<b>13 443 173</b>	<b>15 984 761</b>
Valeur Ajoutée Brute	13 443 173	15 984 761	Impôts et taxes	287 119	82 338			
			Charges de personnel	10 784 986	12 209 831			
Quotes-parts des subv d'investissement	61 772	10 772						
<b>Total</b>	<b>13 504 945</b>	<b>15 995 533</b>	<b>Total</b>	<b>11 072 106</b>	<b>12 292 169</b>	<b>Excédent brut d'exploitation</b>	<b>2 432 839</b>	<b>3 703 364</b>
Excédent brut d'exploitation	2 432 839	3 703 364	Insuffisance brute d'exploitation					
Autres produits ordinaires	694 320	33 706	Autres charges ordinaires	644 408	24 581			
Produits financiers	188 841	102 383	Charges financières	6 090 941	6 464 277			
Quotes-parts des subv d'investissement			Dotations aux amortissements et aux provisions	5 201 217	7 164 822			
			Impôt sur le résultat ordinaire	66 574	126 799			
<b>Total</b>	<b>3 316 000</b>	<b>3 839 452</b>	<b>Total</b>	<b>12 003 140</b>	<b>13 780 480</b>	<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>(8 687 140)</b>	<b>(9 941 027)</b>
Résultat des activités ordinaires	(8 697 140)	(9 941 027)	Effet négatif des modifications comptables					
Effet positif des modifications comptables								
<b>Total</b>	<b>(8 697 140)</b>	<b>(9 941 027)</b>	<b>Total</b>	<b>(8 687 140)</b>	<b>(9 941 027)</b>	<b>Résultat net après modifications comptables</b>	<b>(8 687 140)</b>	<b>(9 941 027)</b>

## ***RAPPORT D'AUDIT DES ETATS FINANCIERS***

***ARRETES AU 31 DECEMBRE 2023***

***Messieurs les actionnaires de la société SANIMED***

### **I- Rapport sur l'audit des états financiers**

#### **A. Opinion :**

- 01** En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale du 06 juillet 2023, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « SANIMED » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Le bilan annexé au présent rapport totalise un montant de 176.617.658 dinars et fait ressortir un déficit comptable net de 8.687.140 dinars. Les états financiers ont été arrêtés par le conseil d'administration du 27 Mai 2024.
- 02** À notre avis, à l'exception de l'incidence des points décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserves », les états financiers ci joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2023 ainsi que sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément à la loi en vigueur relative au système comptable des entreprises ainsi que la réglementation fiscale.

#### **B. Fondement de l'opinion avec réserves :**

Sur la base de notre audit des états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2023, les réserves suivantes ont été soulevées :

- 03** Les pertes cumulées de la société, compte tenu du résultat de l'exercice 2023 totalisent au 31 décembre 2023 un montant de 35.545.485 dinars dépassant ainsi le tiers du capital social qui s'élève à 16.554.000 dinars.

Conformément à l'article 418 de la loi n°2016-36 du 29 Avril 2016 relative aux procédures collectives et de l'ISA 570 « continuité de l'exploitation », la société Est considérée une entreprise en difficulté économique et sa continuité de l'exploitation risquerait d'être compromise.

- 04** SANIMED détient une participation dans le capital de la société « SOMOSAN » de 575.000 dinars ainsi qu'une créance de 835.207 dinars.

Le tribunal de première instance de Gafsa réuni le 13 mars 2023 a prononcé son jugement dans les termes suivants :

« - L'approbation du programme de sauvetage de « SOMOSAN », en continuant elle-même son activité suivant le programme d'assainissement mis à jour par l'administrateur judiciaire.



- L'interdiction à la société la cession des équipements nécessaires à son  
Activité durant la période du programme de sauvetage. »

Compte tenu des informations en notre possession « SOMOSAN » n'a pas  
encore repris son activité

- 05** La rubrique « placements et autres actifs financiers » comporte des billets de trésorerie souscrites par « SANIMED » au profit de sociétés parties liées pour un montant total de 2.390.000 dinars. Les intérêts courus y afférents constatés s'élèvent en 2023 à 171.098 dinars. Nous ne sommes pas en mesure d'apprécier le caractère recouvrable de cette créance en principal et en intérêts.
- 06** Les comptes « AB CORPORATION » font ressortir au 31 décembre 2023 un solde cumulé débiteur de 7.778.844 dinars compte tenu d'un solde d'ouverture de 7.558.131 dinars. Nous ne sommes pas en mesure d'apprécier le caractère recouvrable de cette créance.
- 07** Le compte « Avance sur augmentation de capital » fait ressortir trois billets de trésorerie pour un montant de 4.000.000 dinars émises par « SANIMED » arrivant à échéance et non honorés. Ils ont été souscrits à part égale par « SOMOCER » et « SOTEMAIL ». La constatation de cette somme dans le compte « Avance sur augmentation de capital » est faite sur la base d'une décision du conseil d'administration réunie le 30 Août 2023 (PV enregistré à la recette des finances de gremda en date du 14 septembre 2023)
- 08** L'examen des créances clients au 31 décembre 2023 fait ressortir l'existence de créances anciennes de l'ordre de 2.937.035 dinars non couvertes par des provisions pour dépréciation. Etant donné l'ancienneté de ces créances nous ne sommes pas en mesure d'apprécier le caractère recouvrable de ces créances.
- 09** L'analyse de l'état de stock fait ressortir des articles en stock non mouvementés estimés à 241.209 dinars non couverts par des provisions pour dépréciation.
- 10** La société a capitalisé au titre du présent exercice un montant de 4.866.122 dinars correspondant à des charges d'emprunts. La société ne serait pas en mesure de capitaliser les charges d'emprunts une fois les activités indispensables à la mise en exploitation de l'investissement sont achevés. Le résultat est majoré d'égal montant.
- 11** SANIMED a procédé à la révision des durées de vie de certaines immobilisations corporelles, en adoptant des durées de vie économiques et en tenant compte d'une capacité de production égale à 37% de la capacité nominale. Les nouvelles durées de vie économiques, appliquées à partir du 1er janvier 2023, sont basées sur des avis techniques fournis par des experts. La dotation aux amortissements au titre de l'exercice 2023 calculée en application des nouvelles durées de vie économiques se trouve inférieure de

3.089.053 dinars par rapport à la dotation calculée selon les anciennes durées de vie.

- 12** Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon les règles.

**C. Questions clés d'audit :**

- 13** Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble arrêtés sur la base des éléments disponibles à cette date et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous n'avons pas relevé de question qui nécessite d'être communiquée dans notre rapport.

**D. Observations :**

- 14** La note II.1.1 aux états financiers stipule que « la société a procédé à la réévaluation des terrains, à l'exception du terrain « borj turki », sur la base de l'expertise réalisée par un expert et à leurs valeurs indiciaires calculées sur la base des indices fixés par le décret Présidentiel n°2022-297 du 28 mars 2022 et ce en application des dispositions du décret-loi n°2021-21 du 28 décembre 2021.

La réévaluation a dégagé un écart de réévaluation libre de 14 259 305 dinars constaté au poste « autres réserves » et un écart de réévaluation légale de 2 740 940 dinars constaté au poste réserve spéciale de réévaluation légale ».

Notons que le paragraphe 35 de la NCT 05 prévoit que « lorsqu'une immobilisation corporelle est réévaluée, toute la catégorie d'immobilisations corporelles dont fait partie cet actif doit être réévaluée.

- 15** La note II.1.3 aux états financiers fait mention que la direction générale de la société a décidé en date du 1er Mars 2023 de limiter l'activité de la production au four intermittent, au vu des résultats négatifs de la nouvelle chaîne de Production, mise en essai en janvier 2023 et son impact sur le taux de réussite sortie-four. Des actions correctrices ont été entreprises et le redémarrage a eu lieu en Novembre 2023.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

**E. Événements postérieurs à la date de clôture :**

### E.1 Evénement lié à une condition existante à la date de clôture

- 16** Nous attirons votre attention sur les points exposés dans la note II-2-1 aux états financiers dans laquelle la direction a fait mention que « la société a obtenu courant l'exercice 2024 des accords de principe des banques UIB, BNA et BIAT pour la consolidation de ses engagements envers ces établissements. C'est ainsi que conformément à la NCT 14 « Eventualités et événements postérieurs à la date de clôture » les emprunts consolidés sont présentés compte tenu de ces consolidations ».

Notons que la concrétisation de la consolidation n'est pas encore réalisée.

### E.2 Evénement non lié à une condition existante à la date de clôture

- 17** La note II-2-2 aux états financiers fait mention des faits suivants :

a- Le juge d'instruction auprès du pôle judiciaire économique et financier a décidé en date du 12 Avril 2024 le gel des comptes bancaires de SANIMED et sa mise sous administration d'un mandataire judiciaire dans le cadre de l'affaire N°37/1703.

b- Le gel est levé en date du 14 Mai 2024 suite à la désignation, par décision du tribunal de première instance Sfax en date du 29 Avril 2024, d'un mandataire de justice chargée de la gestion de la société jusqu'à la levée de l'administration judiciaire de la société.

### **F. Rapport de gestion :**

- 18** La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion avec les données figurants dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### **G. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers :**

- 19** Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation des états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

#### **H. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :**

- 20** Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA et selon les normes professionnelles applicables en Tunisie permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

- 21** Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisant preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreur, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par

la direction, de même que les informations y afférentes fournies par cette dernière.

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés d'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas

Communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassant les avantages pour l'intérêt public.

## **II- Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires :**

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

#### **A. Efficacité du système de contrôle interne :**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant promulgation de la réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Les faiblesses et les insuffisances identifiées au cours de notre audit ont été transmises et discutées avec la direction générale de la société.

#### **B. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur :**

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur. La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au conseil d'administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimé nécessaire de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

#### **C. Autres obligations légales**

En application de l'article 420 de la loi n°2016-36 du 29 Avril 2016 relative aux procédures collectives, nous avons demandé, en date du 15 Avril 2024 au management de la société des éclaircissements au sujet des faits relevés qui risqueraient de menacer l'activité de la société. Il s'agit notamment des faits suivants :

- Les pertes comptables cumulées de la société totalisent au 31 décembre 2023 un montant de 35.545.485 dinars dépassant ainsi le tiers du capital social ;
- Des difficultés de trésorerie avec des flux de trésorerie négatifs atteignant 8 829 882 dinars au 31 décembre 2023 ;
- La régression du chiffre d'affaires de 2023 par rapport à 2022 ;
- Le gel des comptes

Une réponse de la gouvernance de la société nous été communiquée en date du 22 avril 2024, récapitulant les causes des difficultés et les mesures entreprises et celles à entreprendre afin de remédier à la situation.

**Fait à Sfax le 06 Juin 2024**

**CRG Audit**

**Chiraz DRIRA**

**KBH Audit & Conseil**

**Habib Kallel**

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2022**

***Messieurs les actionnaires de la société SANIMED***

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

***A. Conventions et opérations nouvellement réalisées***

- La vente à la société « SANIMEUBLE » de produits finis pour un montant de 1.172.458 dinars TTC. Le compte client « SANIMEUBLE » présente au 31 décembre 2023 un solde débiteur de 1.605.435 dinars.
- La vente à la société « ABC » de produits finis pour un montant de 418.397 dinars TTC. Le compte client « ABC » présente au 31 décembre 2023 un solde débiteur de 40.465 dinars.
- La vente à la société « SANIMED FRANCE » de produits finis pour un montant de 3.470.777 dinars TTC. Le compte client « SANIMED FRANCE » présente au 31 décembre 2023 un solde débiteur de 1.675.441 dinars.
- La vente à la société « SANIMED ITALIE » de produits finis pour un montant de 9.222.520 dinars TTC. Le compte client « SANIMED ITALIE » présente au 31 décembre 2023 un solde débiteur de 6.154.221 dinars.



- Le compte client « AQUABAINS » présente au 31 décembre 2023 un solde débiteur de 289.659 dinars.
- L'achat auprès de la société « SANIMEUBLE » de marchandises pour un montant de 719.790 dinars TTC. Les comptes fournisseurs « SANIMEUBLE » présentent au 31 décembre 2023 un solde créditeur de 5.219 dinars suite à une écriture de compensation avec le compte client « SANIMEUBLE » pour un montant de 764.789 dinars.
- Le compte fournisseur « ABC » présente au 31 décembre 2023 un solde créditeur de 93.718 dinars.
- L'achat auprès de la société « SOMOCER » de marchandises pour un montant de 254.274 dinars TTC. Les comptes fournisseurs « SOMOCER » présentent au 31 décembre 2023 un solde créditeur de 816.568 dinars.
- La cession du magasin situé au lac acquis par voie de leasing à la société « AGRIMED » dont la valeur brute s'élève à 1.333.835 dinars générant une plus-value de 573.925 dinars.
- La cession d'un camion VOLVO et d'une voiture utilitaire PARTENER, totalement amortis, à la société « AGRIMED » de valeur brute cumulative s'élevant à 108.521 dinars générant ainsi une plus-value cumulative de 38.610 dinars.
- L'achat auprès de la société « SMC » de marchandises pour un montant de 296.673 dinars TTC. Les comptes fournisseurs « SMC » présentent au 31 décembre 2023 un solde créditeur de 384.482 dinars.  
Le compte débiteur divers « SOMOCER » présente au 31 décembre 2023 un solde débiteur de 99.990 dinars.
- La société SANIMED a procédé à l'émission de deux billets de trésorerie qui ont été souscrits par SOMOCER totalisant un montant de 2.000.000 dinars détaillé comme suit :
  - Un billet de trésorerie de 1 200 000 dinars commençant le 28 Avril 2023 et échéant le 26 Août 2023 avec un taux de 10,5% par an renouvelable.
  - Un billet de trésorerie de 800 000 dinars commençant le 22 Mai 2023 et échéant le 19 Septembre 2023 avec un taux de 10,5% par an renouvelable.

Les intérêts constatés en charges à payer en 2023 par la société « SANIMED » s'élèvent à un montant de 96.975 dinars.
- L'émission par la société « SANIMED » d'un billet de trésorerie d'un montant de 2.000.000 dinars souscrit par la société « SOTEMAIL » commençant le 08 mai 2023 et échéant le 05 septembre 2023 avec un taux de 10,5% par an renouvelable.  
Les intérêts constatés en charges à payer en 2023 par la société « SANIMED » s'élèvent à un montant de 96.975 dinars.

- L'émission par la société « SANIMEUBLE » d'un billet de trésorerie d'un montant de 1.800.000 dinars souscrit par la société « SANIMED » commençant le 31 Juillet 2023 et échéant le 30 Juin 2028 avec un taux de 8% par an.

Les produits financiers constatés en 2023 par la société « SANIMED »

S'élèvent à un montant de 71.899 dinars.

- La conclusion, en 1<sup>er</sup> Février 2023, d'un contrat de location par la société « SANIMED » d'un local sis à la route de l'Afrane km 11 Sfax à la société « SANIMEUBLE » pour une période de deux années, renouvelable, et ce moyennant un loyer mensuel s'élevant à 13.333 dinars TTC à partir de 1<sup>er</sup> Juin 2023.

Le montant total facturé au cours de l'exercice 2023 s'élève à 93.341 dinars TTC.

*Ces conventions ont été autorisées antérieurement et ont été reconduites par votre conseil d'administration du 27 Mai 2024.*

*Ces conventions sont soumises à votre assemblée générale ordinaire pour approbation.*

***B. Opérations autorisées antérieurement et poursuivant leurs effets au titre du présent exercice***

- Le compte fournisseur « AQUABAINS » présentent au 31 décembre 2023 un solde débiteur et ancien de 433 dinars.
- La cession à la société « AB CORPORATION » de 60.000 parts sociales « SANIMEUBLE » au prix de 180.000 dinars, générant une moins-value de 420.000 dinars. Jusqu'au 31 décembre 2023, aucun encaissement n'a été effectué.
- Le compte client « SOMOCER » présente au 31 décembre 2023 un solde débiteur de 9.303 dinars.
- Le compte client « STE ABRAJ TUNIS » présente au 31 décembre 2023 un solde débiteur de 250.343 dinars.
- Le compte client « SANITEC » présente au 31 décembre 2023 un solde débiteur et ancien de 1.488.771 dinar
- Les comptes fournisseurs « SANITEC » présentent au 31 décembre 2023 un solde nul suite à une écriture de compensation avec le compte client « SANITEC » pour un montant de 511.754 dinars.
- Le compte fournisseur « ABC GROS » présente au 31 décembre 2023 un solde nul.

- Le compte fournisseur « ATD SICAR » présente au 31 décembre 2023 un solde créditeur et ancien de 13.319 dinars.
- L'émission par la société « SOPPEC INVEST » en date du 1<sup>er</sup> juillet 2013 d'un billet de trésorerie d'un montant de 90.000 dinars souscrit par la société « SANIMED ».

Ce billet de trésorerie n'a pas été renouvelé au cours de l'exercice 2023.

Les intérêts constatés en 2023 par la société « SANIMED » s'élèvent à un montant de 7.200 dinars.

Le compte débiteur divers « SOPPEC INVEST » présente au 31 décembre 2023 un solde débiteur de 155.307 dinars.

- Le compte client « SOPPEC INVEST » présentent au 31 décembre 2023 un solde antérieur créditeur de 3.186 dinars.
- L'émission par la société « AB CORPORATION » en date du 7 février 2015 d'un billet de trésorerie d'un montant de 500.000 dinars souscrit par la société « SANIMED ».

Les intérêts constatés en 2023 par la société « SANIMED » s'élèvent à un montant de 40.000 dinars.

Les comptes débiteurs divers « AB CORPORATION » présentent au 31 décembre 2023 un solde débiteur de 7.778.844 dinars.

- La signature en date du 2 janvier 2014 d'une convention d'assistance stratégique, contrôle de gestion, juridique, comptable, fiscale et audit interne avec la société « AB CORPORATION » pour des honoraires mensuels de 20.000 dinars hors taxes, avec une augmentation annuelle de 5%.

Cette convention annule et remplace celle signée en date du 1<sup>er</sup> juillet 2010.

Aucun montant n'a été facturé au cours de l'exercice 2023.

Le compte « AB CORPORATION » présente au 31 décembre 2023 un solde nul.

- L'émission par la société « SOMOSAN » en date du 22 décembre 2016 d'un billet de trésorerie d'un montant de 500.000 dinars souscrit par la société « SANIMED ».

Les intérêts constatés en 2023 par la société « SANIMED » s'élèvent à un montant de 40.000 dinars.

Le compte débiteur divers « SOMOSAN » présente au 31 décembre 2023 un solde débiteur de 834.341 dinars.

- Le compte client « SOMOSAN » présentent au 31 décembre 2023 un solde antérieur débiteur de 866 dinars.
- Les comptes fournisseurs « SOMOSAN » présentent au 31 décembre 2023 un solde créditeur de 6.700 dinars.
- La conclusion, en 2022, d'un avenant au contrat de location par la société « SANIMED » d'un local sis à la route de Gremda km 10.5 Sfax à la société « SANIMEUBLE » pour une période d'une année renouvelable et ce moyennant un loyer mensuel s'élevant à 5.950 dinars TTC avec une augmentation annuelle de 5%.

La facturation par la société « SANIMED » à la société « SANIMEUBLE » au jusqu'à 31 Mai 2023 d'une quotepart des charges d'électricité, d'eau et de carburant pour le montant de 16.869 TTC dinars par mois.

Le montant total facturé au cours de l'exercice 2023 s'élève à 84.346 dinars TTC.

*Ces conventions ont été autorisées antérieurement et ont été reconduites par votre conseil d'administration du 27 Mai 2024.*

*Ces conventions sont soumises à votre assemblée générale ordinaire pour approbation.*

### ***C. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants***

#### **C-1 Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200(nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :**

- La rémunération brute de l'ancien Directeur Général Mr Mouldi BELHAJ relative à la période allant du 1<sup>er</sup> Janvier 2023 jusqu'au 22 Mars 2023 s'élève à 71.838 dinars, outre la prise en charges par la société des frais de carburant dans la limite de 500 dinars par mois et des frais de communications téléphoniques.

*Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 25 octobre 2011 et du 1<sup>er</sup> octobre 2013 et a été reconduite par votre conseil d'administration du 23 octobre 2014, du 17 octobre 2017 et du 02 novembre 2020.*

- La rémunération mensuelle nette du nouveau Directeur Général Mr Abderrahmen KHOCHTALI a été fixée à 10.000 dinars avec date d'effet le 1<sup>er</sup> Avril 2023, outre la prise en charges par la société des frais de carburant et des frais de communications téléphoniques.

La rémunération brute en 2023 s'élève à un montant de 55.622 dinars.

En outre, le directeur général bénéficie d'une voiture de fonction.

*Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 22 Mars 2023.*

- La rémunération nette de l'ancien Directeur Général Adjoint Mr Samy HBAIEB a été fixée à 8.000 dinars avec date d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2015, outre la prise en charges par la société des frais de carburant dans la limite de 500 dinars par mois et des frais de communications téléphoniques dans la limite de 300 dinars par mois.

La rémunération brute en 2023 s'élève à un montant de 155.483 dinars.

*Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 25 octobre 2011 et du 1<sup>er</sup> octobre 2013 et reconduite par votre conseil d'administration du 23 octobre 2014, du 17 octobre 2017 et du 02 novembre 2020.*

- La rémunération nette du nouveau Directeur Général Adjoint Mr Mohamed Ouahada a été fixée à 8.000 dinars sur 13 mensualités, outre la prise en charges par la société des frais de carburant dans la limite de 800 dinars par mois, des frais de communications téléphoniques et d'un logement à la ville de Sfax à raison de 805 dinars par mois.

En outre, le directeur général adjoint bénéficie d'une voiture de fonction.

Aucune rémunération ne lui a été servie en 2023.

*Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 05 juin 2023*

- L'ancien Directeur Général et l'ancien Directeur Général Adjoint bénéficient chacun d'une voiture de fonction.

*Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration du 30 avril 2012 et du 22 Mars 2023 et approuvée par votre assemblée générale ordinaire du 31 mai 2012.*

- La prise en charge par la société des frais de déplacement à l'étranger de l'ancien Directeur Général pour un montant de 6.600 dinars.
- La prise en charge par la société des frais de déplacement à l'étranger de l'ancien Directeur Général Adjoint pour un montant de 29.636 dinars.

*Cette convention a été autorisée antérieurement et a été reconduite par votre conseil d'administration du 27 Mai 2024.*

- Votre assemblée générale du 06 Juillet 2023 décide de ne pas allouer des jetons de présence aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2022.

- Les jetons de présence de l'exercice 2023 constatés en charges à payer au Titre du même exercice s'élèvent à 48.000 dinars.

C-2 Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, se présentent comme suit :

	Nouveau Directeur Général		Nouveau Directeur Général Adjoint		Ancien Directeur Général		Ancien Directeur Général Adjoint		Administrateurs	
	Charges de l'exercice en DT	Passif au 31/12/2023 en DT	Charges de l'exercice en DT	Passif au 31/12/2023 en DT	Charges de l'exercice en DT	Passif au 31/12/2023 en DT	Charges de l'exercice en DT	Passif au 31/12/2023 en DT	Charges de l'exercice en DT	Passif au 31/12/2023 en DT
<b>Salaire Annuel</b>	55 622	17 500	0	0	71 838	0	155 483	0		
<b>Avantages accordés (y compris la prise en charge des voyages et déplacements)</b>	8 005	0	2 961	0	11 410	0	35 114	0		
<b>Jetons de présence</b>									48 000	48 000
<b>Total</b>	<b>63 627</b>	<b>17 500</b>	<b>2 961</b>	<b>0</b>	<b>83 248</b>	<b>0</b>	<b>190 597</b>	<b>0</b>	<b>48 000</b>	<b>48 000</b>

*Ces conventions sont soumises à votre assemblée générale ordinaire pour approbation.*

Par ailleurs et en dehors des conventions et opérations précitées, nous n'avons reçu aucun avis de la part de votre conseil d'administration concernant d'autres opérations régies par les dispositions desdits articles et nos travaux n'ont révélé l'existence de telles opérations.

**Fait à Sfax le 06 Juin 2024**

**CRG Audit**

**Chiraz DRIRA**

**KBH Audit & Conseil**

**Habib KALLEL**